

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 13 avril 2023 - 19h00

Salle communale « La Vaillante » à Ballersdorf

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 06 avril 2023

Liste des délibérations – 1ère partie publiée le 21 avril 2023

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20230407

Imputation dépenses au compte fêtes & cérémonies au Budget Principal

Vote: 52 pour, 3 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230408

Approbation des comptes de Gestion 2022 – budgets Principal / annexe Assainissement / annexe Produits résiduels (OM) / annexe SPANC / annexe BAZDIEF / annexe BAZRE

Vote: 51 pour, 3 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230409

Approbation des Comptes administratifs 2022 – budgets Principal / annexe Assainissement / annexe Produits résiduels (OM) / annexe SPANC / annexe BAZDIEF / annexe BAZRE

Vote: 48 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230410

Affectation des résultats budget Principal & annexes 2022 sur exercice 2023

Vote: 51 pour, 3 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230411

Vote des taux d'imposition 2023

Vote: 29 pour, 20 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20230412

Détermination et vote du produit de la taxe GEMAPI

Vote: 40 pour, 9 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20230413

Fixation des montants de base servant à l'établissement de la cotisation minimum de cotisation foncière des entreprises (CFE)

Vote: 42 pour, 13 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230414

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Vote: 54 pour, 0 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230415

Tarifs des structures d'accueil collectif applicable à compter du 1^{er} septembre 2023

Vote: 48 pour, 1 contre, 6 abstentions



CONSEIL COMMUNAU

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Imputation dépenses au compte « fêtes & cérémonies » budget Principal - Délibération n° C20230407

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 52 Dont « contre »: 03

Dont abstention: 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	,	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	,		Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	^		Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х		^	

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Y	ID : 068-2	200066033-2023	30413-C20230407-DE	
				^				=
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X				
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х				
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х				
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х				
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х				
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х				
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х				
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х				

DELIBERATION N° C20230407 FINANCES/BUDGET BUDGET PRINCIPAL IMPUTATION DEPENSES AU COMPTE « FETES & CEREMONIES »

Vu l'article D 1617-19 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est demandé à la Communauté de communes Sud Alsace Largue de préciser par délibération les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions règlementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du Budget Principal :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes, cérémonies, manifestations culturelles, touristiques et les diverses prestations et cocktails servis lors de réceptions officielles, assemblées communautaire et inaugurations;
- les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes, livres, bons d'achat et présents offerts à l'occasion de divers évènements, notamment lors des mariages, naissances, départs en retraite ou de la collectivité, décès ; dans le cadre également des récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- les frais de restauration des élus ou des agents intercommunaux liés aux actions intercommunales ou à l'occasion d'évènements ponctuels comme le repas du personnel ;
- les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, commissions, ateliers ou manifestations.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 03 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE l'affectation des dépenses telles que présentées ci-dessus, au compte 6232 « fêtes & cérémonies » du Budget Principal, dans la limite des crédits inscrits au budget de la communauté de communes Sud Alsace Largue;
- **AUTORISE** le Président à engager et procéder au mandatement des sommes affectées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

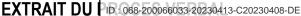
Pour extrait certifié conforme Le Président. Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Page 2|2

Publié le 21/04/2023





DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Approbation Comptes Gestion 2022 - Délibération n° C20230408

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04 Dont représentés : 06 Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 51 Dont « contre » : 03

Dont abstention: 01

ALTENACH BALLERSDORF BALSCHWILLER BELLEMAGNY BERNWILLER BRECHAUMONT BRETTEN BUETHWILLER	LAMERE WIEST Procuration FINK JACOBERGER Procuration SCHLIENGER BILGER Procuration BAUR GREDER SCHNOEBELEN	Jean-Luc Laurent David Thierry Bernadette Christian Patrick	Titulaire/M Titulaire/M Titulaire/A Titulaire/M Titulaire/A Titulaire/A	X		Excusé(e)	
BALSCHWILLER BELLEMAGNY BERNWILLER BRECHAUMONT BRETTEN	FINK JACOBERGER Procuration SCHLIENGER BILGER Procuration BAUR GREDER SCHNOEBELEN	David Thierry Bernadette Christian Patrick	Titulaire/A Titulaire/M Titulaire/A Titulaire/M	Х		Y	11/15051
BELLEMAGNY BERNWILLER BRECHAUMONT BRETTEN	JACOBERGER Procuration SCHLIENGER BILGER Procuration BAUR GREDER SCHNOEBELEN	Thierry Bernadette Christian Patrick	Titulaire/M Titulaire/A Titulaire/M			Y	140E0E1
BELLEMAGNY BERNWILLER BRECHAUMONT BRETTEN	SCHLIENGER BILGER Procuration BAUR GREDER SCHNOEBELEN	Bernadette Christian Patrick	Titulaire/A Titulaire/M			^	WIEST Laurent
BRECHAUMONT BRETTEN	BILGER Procuration BAUR GREDER SCHNOEBELEN	Christian Patrick	Titulaire/M	.,			
BRECHAUMONT BRETTEN	BAUR GREDER SCHNOEBELEN	Patrick		Χ			
BRECHAUMONT BRETTEN	GREDER SCHNOEBELEN			Х			
BRETTEN	SCHNOEBELEN	District	Titulaire/M	X			
BRETTEN		Béatrice	Titulaire/A	X			
BRETTEN		Gervais	Titulaire/M	X			
	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Χ		
RUETHWILLER	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
DOF I I IAAIFFFIJ	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
11/102/12/1011	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			+
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		+
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		^	Х	+
MONTINEOX-SEGINE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			+
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	^		Х	PARENT Marc
MOODENIGOE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/N	Х	+	^	TIL I LIX WOTATIU
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/A	X	+		+
INL I Z VVILLEIN	MOHN	Alain	Titulaire/M	X	+		+
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/A	X			_
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	^		Х	+



SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230408 FINANCES/BUDGET

COMPTES DE GESTION 2022

Le compte de gestion retrace toutes les opérations constatées au cours de l'exercice. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats est conforme aux écritures de la comptabilité administrative attendu que les éléments du compte de gestion et du compte administratif doivent concorder.

Le compte de gestion est arrêté par l'assemblée délibérante conformément au vote du compte administratif. Le CGCT précise que l'assemblée délibérante « entend, débat et arrête les comptes de gestion des receveurs ».

Les résultats de l'exercice 2022 :

Budget Principal

Section de fonctionnement

Dépenses 8 869 008.32 €
 Recettes 8 930 651.86 €

Section investissement

Dépenses 1 095 863.33 €Recettes 1 691 554.09 €

⇒ Soit un résultat de 657 334.30 €

Budget annexe Produits résiduels « OM »

Section de fonctionnement

Dépenses 2 709 940.12 €Recettes 2 970 008.18 €

Section d'investissement

Dépenses 2 224 784,17 €
 Recettes 1 761 751.33 €

⇒ Soit un résultat de -202 964.78 €

- Budget annexe Assainissement

Section de fonctionnement

Dépenses 3 057 403.52 €Recettes 3 072 570.09 €

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230408-DE

Section d'investissement

Dépenses 5 648 675.00 € Recettes 6 030 334.11 €

- ⇒ Soit un résultat de 396 825.68 €
- **Budget annexe « SPANC »**
 - Section de fonctionnement

28 353.13 € Dépenses Recettes 11 816.17 €

- ⇒ Soit un résultat de 16 536.96 €
- Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF »
 - Section de fonctionnement

1 500 930.96 € Dépenses Recettes 1 440 664.72 €

Section d'investissement

Dépenses 707 379.61 € Recettes 1 484 597,30 €

- ⇒ Soit un résultat de 716 951.45 €
- Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE »
 - Section de fonctionnement

•	Dépenses	0€
•	Recettes	0€

Section d'investissement

0€ Dépenses Recettes 0€

⇒ Soit un résultat de 0,00 €

Ces comptes de gestion établis par le comptable public du SGC d'Altkirch sont en stricte concordance avec les comptes administratifs correspondants.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 51 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention, décide :

- d'arrêter comme ci-dessus les résultats totaux des différents comptes de gestion pour 2022;
- de déclarer que les comptes de gestion pour le budget principal et pour les budgets annexes, dressés pour l'exercice 2022 pour la communauté de communes Sud Alsace Largue, par le comptable public du SGC d'Altkirch, n'appellent aucune observation ni aucune réserve de sa part;

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230408-DE

• d'approuver le compte de gestion de l'exercice 2022 de la communauté de communes Sud Alsace Largue tel que présenté par le comptable public du SGC d'Altkirch.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



EXTRAIT DU DES DELIBEI

Reçu en préfecture le 21/04/2023 Publié le 21/04/2023

Envoyé en préfecture le 21/04/2023



DES DELIBE | ID : 068-200066033-20230413-C20230409-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation CA 2022 budget principal & budgets annexes Délibération n° C20230409

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 44 membres titulaires Sont absents 15 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 54

Dont « pour » : 50Dont « contre » : 03

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		. ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M			Х	
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х		^	0/100BEITOEIT HIIGHY
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	Λ		Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х	Λ	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х	^		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
LIEOKEN	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Χ	PARENT Marc
<u></u>	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			



STERNENBERG	SULLER	Bernard	i itulaire/ivi		.2 . 000 2	20000000	7110 020200 100 32
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Χ		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230409 FINANCES/BUDGET **COMPTES ADMINISTRATIF 2022**

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée délibérante sur le compte administratif présenté par le Président, après transmission au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice du compte de gestion établi par le comptable de l'établissement.

Celui-ci constitue, par opposition au budget, non pas un état prévisionnel mais un état des réalisations.

Dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, l'assemblée désigne son Président de séance. Dans ce cas, le Président peut assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Le Vice-Président en charge du Pôle Finances/budget présente les comptes administratifs 2022 des budgets suivants: Budget Principal, Budget annexe Produits résiduels « OM », Budget annexe Assainissement, Budget annexe « SPANC », Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF », Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE »;

Budget Principal

Le compte administratif du budget principal pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement		
Recettes réelles	8 930 651,86 €	1 691 554,09 €		
Dépenses réelles	8 869 008,32 €	1 095 863,33 €		
Résultat Brut	61 643.54 €	595 690,76 €		
Résultat 2021	547 842.72 €	-693 576,30 €		
Résultat cumulé à la clôture	609 486,26 €	-97 885,54 €		
de l'exercice	009 480,20 €	-97 865,54 €		
R.A.R Recettes		499 521.44 €		
R.A.R. Dépenses		314 492,68 €		
RESULTAT DE CLOTURE	609 486,26€	87 143.22 €		
RESULTAT NET	696 629,48€			

les résultats tels qu'ils apparaissent :

en section d'investissement :

- 97 885,54 €

un solde d'exécution de

un reste à réaliser recettes d'investissement de 499 521.44 €

un reste à réaliser dépenses d'investissement de 314 492,68 €

un solde d'exécution en section de fonctionnement de

609 486,26 €

un résultat net global de

696 629,48 €.



Budget Annexe Produits résiduels « OM »

Le compte administratif du budget annexe Produits résiduels « OM » pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	
Recettes réelles	2 970 008,18 €	1 761 751,33 €	
Dépenses réelles	2 709 940,12 €	2 224 784,17 €	
Résultat Brut	260 068,06 €	-463 032.84 €	
Résultat 2021		101 207,18 €	
Résultat cumulé à la clôture	260 068.06€	-361 825,66€ €	
de l'exercice	200 008.00€	-301 823,00€ €	
R.A.R. Dépenses		752 410,91 €	
R.A.R. Recettes		774 634,16 €	
RESULTAT DE CLOTURE	260 068.06 €	-339 602,41 €	
RESULTAT NET	-79 534.35 €		

les résultats du budget annexe Produits résiduels « OM » tels qu'ils apparaissent :

o en section d'investissement :

 un solde d'exécution de - 361 825,66 € reste à réaliser en Dépenses de 752 410,91 € reste à réaliser en recettes de 774 634,16 €

 un Solde d'exécution en section de fonctionnement de 260 068,06 € o un résultat net global de - 79 534,35 €

Budget Annexe Assainissement

Le compte administratif du budget annexe assainissement pour l'année 2022 peut se résumer comme suit:

	Fonctionnement	Investissement		
Recettes réelles	3 072 570,09 €	6 030 334,11 €		
Dépenses réelles	3 057 403.52 €	5 648 675,00 €		
Résultat Brut	15 166,57 €	381 659,11 €		
Résultat 2021	889 848,82 €	-458 072,71 €		
Résultat cumulé à la clôture de	905 015.39 €	-76 413,60 €		
l'exercice	303 013.33 €	-70 413,00 €		
R.A.R Recettes		340 665,00 €		
R.A.R Dépenses		970 914,13 €		
RESULTAT DE CLOTURE	905 015,39 €	-706 662,73 €		
RESULTAT NET	198 352,66 €			

les résultats 2022 du budget annexe Assainissement tels qu'ils apparaissent :

en section d'investissement :

un solde d'exécution de - 76 413,60 € un reste à réaliser en dépenses de 970 914,13 € un reste à réaliser en recettes de 340 665,00 €

o un Solde d'exécution en section de fonctionnement de 905 015,39 €

o un résultat net global de

Budget annexe « SPANC »

Le compte administratif du budget annexe SPANC pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réelles	11 816.17 €	-
Dépenses réelles	28 353.13 €	-
Résultat Brut	-16 536.96 €	-
Résultat 2021	20 953.72 €	-
Résultat cumulé à la clôture de	4 416.76 €	
l'exercice	4 410./0 €	
R.A.R Recettes	-	-
R.A.R Dépenses	-	-
RESULTAT DE CLOTURE 2022	4 416.76€	
RESULTAT NET	4 416.76€	

> les résultats du budget annexe SPANC tels qu'ils apparaissent :

o un Solde d'exécution en section de fonctionnement de 4 416,76 €

o un résultat net global : 4 416,76 €

Budget annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF »

Le compte administratif du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF » pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	
Recettes réelles	1 440 664.72 €	1 484 597.30€	
Dépenses réelles	1 500 930.96 €	707 379.61 €	
Résultat Brut	-60 266.24 €	777 217.69 €	
Résultat 2021	964 894.79 €	-1 248 841.90 €	
Résultat cumulé à la clôture de	904 628.55 €	-471 624.21 €	
l'exercice	904 020.33 €	-4/1 024.21 €	
R.A.R Recettes		-	
R.A.R Dépenses		-	
RESULTAT DE CLOTURE 2022	904 628.55 €	-471 624.21 €	
RESULTAT NET	433 004.34 €		

> les résultats du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF » tels qu'ils apparaissent :

o un Solde d'exécution en section d'investissement de - 471 624.21 €

o un Solde d'exécution en section de fonctionnement de 904 628,55 €

o un résultat net global de 433 004.34 €

Budget annexe Retzwiller « BAZRE »

Le compte administratif du budget annexe ZA RETZWILLER pour l'année 2022 peut se résumer comme suit :

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230409-DE

	Fonctionnement	ID: 068-200066033-202304	
Recettes réelles	0,00€	0.00€	
Dépenses réelles	0,00€	0,00€	
Résultat Brut	0,00€	0,00€	
Résultat 2021	228 727.86€	-19 241.00 €	
Résultat cumulé à la clôture de	228 727,86 €	-19 241,00 €	
l'exercice	220 727,00 €	-19 241,00 €	
R.A.R Recettes		•	
R.A.R Dépenses		•	
RESULTAT DE CLOTURE 2021	228 727,86 €	-19 241,00 €	
RESULTAT NET	209 486,86		

les résultats du budget annexe ZA Retzwiller tels qu'ils apparaissent :

o un solde d'exécution en section d'investissement de - 19 241,00 €

o un solde d'exécution en section de fonctionnement de
 o un résultat net global de
 228 727,86 €
 209 486,86 €

A l'issue de la présentation, M. Vincent GASSMANN, Président, quitte la séance au moment du vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention :

- ARRETE les résultats du budget Principal & des budgets annexes tels qu'ils apparaissent cidessus;
- DECLARE les opérations de 2022 closes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023

Berger Levrault

EXTRAIT 1D: 068-200066033-20230413-C20230410-DE **DES DELIBERATIONS DU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Affectation des résultats budget principal & annexes 2022 sur exercice 2023 Délibération n° C20230410

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Votants: 55

Dont « pour » : 51Dont « contre » : 03

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			İ
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	,	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			1
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			1
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			1
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	<u> </u>		Х	<u> </u>
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N°C20230410 FINANCES/BUDGET AFFECTATION DES RESULTATS – EXERCICE 2023

Le Président présente au Conseil Communautaire l'affectation des résultats des budgets suivants : Budget Principal, Budget annexe Produits résiduels « OM », Budget annexe Assainissement, Budget annexe « SPANC », Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF », Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE » ;

Budget Principal

Vu l'approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement			
Budget principal	609 486.26		

Vu les résultats de la section d'investissement du budget principal de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement			
Budget principal	-97 885.54 €		

RAR 2022 – Section d'Investissement			
RAR dépenses 314 492.68 €			
RAR recettes	499 521.44 €		

Résultat d'investissement corrigés avec RAR – Section d'Investissement	
	87 143.22€

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget principal 2023 se présente comme suit :

à la section d'investissement, article D 001 : 97 885.54 €
à la section de fonctionnement, article R 002 : 609 486.26 €

a la section d'investissement, article 1068 : 0 €

Budget annexe Produits résiduels « OM »

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe Produits résiduels (BOM) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe Produits résiduels de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fonctionnement			
Budget annexe OM 260 068.06 €			
TOTAL A AFFECTER 260 068.06 €			

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe Produits résiduels de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement		
Budget annexe OM	-361 825.66 €	
TOTAL A AFFECTER -361 825.66		

RAR 2022 – Section d'Investissement		
RAR dépenses	752 410.91 €	
RAR recettes	774 634.16 €	

Résultat d'investissement corrigés avec RAR – Section d'Investissement	
	- 339 602.41 €

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe Produits résiduels (BOM) 2023, se présente comme suit :

à la section d'investissement, article D 001 : 361 825.66 €

à la section de fonctionnement, article R 002 :

à la section d'investissement, article 1068: 260 068.06 €

Budget annexe Assainissement

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe assainissement (ASS) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe assainissement (ASS) de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de	Fonctionnement
Budget annexe ASS	905 015.39 €
TOTAL A AFFECTER	905 015.39 €

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe assainissement de l'exercice 2022, à savoir:

Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement				
Budget annexe ASS	-76 413.60€			



IOIALA AFFECIER -/6 413.60€	TOTAL A AFFECTER	-76 413.60€	
-------------------------------	------------------	-------------	--

R.A.R 2022 – Section d'Investissement					
R.A.R Dépenses	970 914.13€				
R.A.R Recettes	340 665.00€				

Résultat d'investissement corrigé Section d'Investisseme				
-706 662.73€				

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe assainissement (ASS) 2023, se présente comme suit :

à la section d'investissement, article D 001 : 76 413.60 €
à la section de fonctionnement, article R 002 : 198 352.66 €
à la section d'investissement, article 1068 : 706 662.73 €

Budget annexe « SPANC »

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe SPANC de l'exercice 2022;

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe SPANC de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de	Fonctionnement
Budget annexe SPANC	4 416.76 €
TOTAL A AFFECTER	4 416.76 €

Sur proposition du Président, l'affectation de l'excèdent de fonctionnement de l'exercice 2022, au budget annexe SPANC 2023, se présente comme suit :

À la section d'investissement, article R 001 : 0,00 €
À la section de fonctionnement, article R 002 : 4 416.76 €
À la section d'investissement, article 1068 : 0,00 €

Budget annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue Diefmatten « BAZDIEF »

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten (BAZDIEF) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de Fo	onctionnement
Budget annexe ZA DIEFMATTEN	904 628.55 €
TOTAL A AFFECTER	964 628.55 €

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten de l'exercice 2022, à savoir :



Résultat cumulé 2022 – Section d'Investissement					
Budget annexe ZA DIEFMATTEN	- 471 624.21€				
TOTAL A AFFECTER	- 471 624.21€				

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF) 2023, se présente comme suit :

à la section de fonctionnement, article R 002 : 904 628.55 €
à la section d'investissement, article D 001 : 471 624.21 €
à la section d'investissement, article 1068 : 0,00€

Budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE »

Vu l'approbation du compte administratif du budget annexe ZA RETZWILLER (BAZRE) de l'exercice 2022,

Vu les résultats de la section de fonctionnement du budget annexe ZA RETZWILLER de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat cumulé 2022 – Section de	Fonctionnement
Budget annexe ZA RETZWILLER	228 727,86 €
TOTAL A AFFECTER	228 727,86 €

Vu les résultats de la section d'investissement du budget annexe ZA RETZWILLER de l'exercice 2022, à savoir :

Résultat 2022 – Section d'Investissement					
Budget annexe ZA RETZWILLER	-19 241,00 €				
TOTAL A AFFECTER	-19 241,00 €				

Sur proposition du Président, l'affectation des résultats de l'exercice 2022, au budget annexe ZA Retzwiller (BAZRE) 2023, se présente comme suit :

à la section de fonctionnement, article R 002 : 228 727,86 €
à la section d'investissement, article D 001 : 19 241,00 €
à la section d'investissement, article 1068 : 0,00 €

Le Conseil Communautaire, DECIDE par 51 voix pour, 03 voix contre et 01 abstention, l'affectation des résultats de l'exercice 2022 sur l'exercice 2023, telles que présentées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Vote taux d'imposition 2023 - Délibération n° C20230411

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 29Dont « contre » : 20

Dont abstentions: 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bemadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
0.	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			<u> </u>
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	- ~		Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			DERBETT / HOXUNGIO
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM	<u> </u>		Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х		^	JACOBERGER THEIR
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	x			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
			Titulaire/M		V		<u> </u>
ETEIMBES FALKWILLER	CONRAD	Yves			Х		
	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Χ			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х		***************************************	
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х		101(1011-1-1-)	
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X	resident of the state of the st	
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			, i El X MOIGILO
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
1 Not 1 for 7 V Underhal N	MOHN	Alain	Titulaire/A	X		****	
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X	 		
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	^		Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration			- v		^	
OAIN I -ULKIUT	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х	L		<u> </u>

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230411-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Χ			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230411 FINANCES/BUDGET VOTE des TAUX d'IMPOSITION 2023

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les taux des impositions directes locales pour l'année en cours.

Les impositions concernées sont : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'habitation, la cotisation foncière des entreprises.

Il est proposé au Conseil Communautaire de décider de fixer les taux d'imposition 2023 selon le tableau ci-dessous :

Ressources fiscales	Bases 2023	Taux 2022	Taux 2023 proposés à l'assemblée délibérante	Produits à voter par l'assemblée
Taxe foncière (bâti)	22 963 000	4,32 %	7,32%	1 680 892 €
Taxe foncière (non bâti)	1 016 000	25,10 %	42,53%	432 105 €
Taxe d'habitation	1 167 775	5,5 %	9,32%	108 837 €
CFE	3 371 000	26,36 %	27,19%	916 575 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 29 voix pour, 20 voix contre et 06 abstentions :

- FIXE les taux d'imposition pour l'année 2023 comme suit :
 - Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 7,32 %
 - Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 42,53 %
 - Taxe d'habitation: 9,32 %
 - Cotisation foncière des entreprises : 27,19 %

CHARGE le Président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- de transmettre l'état 1259 tel qu'annexé à la présente décision, à la direction départementale des finances publiques.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



6.

TAUX 2023

502 SUD ALSACE LARGUE

89

EPCI:

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

DEPARTEMENT:

TRÉSORERIE OU SGC: SGC ALTKIRCH

- RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

Taxes		Bases d'imposition effectives de 2022	n Taux de référence pour 2023	Tx moyens pondérés des com. si fusion		Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b)	Taux votés	Produits attendus (col. 4 x col. 6)	tendus
		-		3			5	9	7)
Taxe foncière bâtie additionnelle	nnelle	21 324 856	92	4,32		22 963 000	992 002	7,32	1 680 892	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	ditionnelle	946 724		25,10		1 016 000	255 016	42,53	432 105	
Taxe d'habitation additionnelle	elle	1 165 775		5,50		1 167 775	64 228	9,32	108 837	
CFE additionnelle		Â	^	^	^	^^	^			
CFE unique ou de zone		3 166 324		26,36		3 371 000	888 596	27,19	916 575	
CFE éolienne		Ä	^	^^	^	*	*			
Fairy CFE plafonné pour 2023 (2b)	(103 (2h))	^^^		Total de la	Total de la fiscalité additionnelle	1 311 246	Total	3 138 409	<u>ග</u>
אַ בּייִבּייִבּייִבּייִבּייִבּייִבּייִבּיי	(44)			Total des C	FE unique	Total des CFE unique, de zone et éolienne	888 596			
Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle: il n'est pas nécessaire d	ditionnels par	variation proportion	relle: il n'est pas n	écessaire de rempl	lir cette rub	rique en cas de recon	le remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.	ence ou de variation	différenciée.	
Paxes additionnelles		Calcul du	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 9	on proportionnelle) 9		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)				
Saxe foncière bâtie additionnelle	nnelle	Produits attendus				7.32				
axe foncière non bâtie additionnelle	ditionnelle	2 221 834	Total Control	1 60444	L	42.53				
Baxe d'habitation additionnelle	elle		1 311 246	† †		9,32				
द्धिE additionnelle		Produits référence	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)	nnelle (sous-total	col. 5)					
文章 高手ments relatifs au vote du taux de 合于 unique, de zone ou éolienne	u taux de olienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2023 (11)	Réserve de taux le utilisée pour le taux voté en 2023 (12)	ux Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	taux mis ve sur on (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux				
GFE unique ou de zone		,								
GFE éolienne		Â	^^							
B-RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS	ALES INDÉPE	NDANTES DES TA	JX VOTÉS EN 2023							/04/20 00660
TVA	IFER		TASCOM	TAFNB	Alloc. cc	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total	
1 752 577		86 844	88 817	34 500		212 825	0	- 116 297	2	02304
R. TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023	RESSOURCE	S FISCALES PRÉV	ISIONNELLES POU	Ą	COLMAR		À Dannemarie	Ą		13-C
roduits attendus des	Ress	Ressources fiscales	Montant prévisionnel	Le	09 MARS 2023	3	Le 14 avril 2023	Le		2023
taxes à taux voté (col. 7)	indéj + taux		de la fiscalité directe locale pour 2023		Pour la Direction des XAVIER MENETTE	Pour la Direction des Finances publiques, XAVIER MENETTE	, Pour le Groupement,	Pour la	Pour la Préfecture,	Berger Levrault 30411-E
3 138 400		2 059 266	5 197 675	Ī			SUD ALSACE LARGUE	W)E

e de la délibération de vote des taux

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagr

3 138 409

5 197 675

2 059 266

SUD ALSACE LARGUE

TAUX 2023

> TRÉSORERIE OU SGC : SGC ALTKIRCH DEPARTEMENT:

502 SUD ALSACE LARGUE

EPCI:

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

68

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

		0	0	3 655	0	0	73 835	9 354			0 0008150216 %	1 752 577	-					26,56	53,12		Publi	ié le 068-2	21/0	4/202	23				2304	ger rault	oc C	50,44
	S DES IFER	Éoliennes et hydroliennes	électriques	c. Centrales photovoltaïques	d. Centrales hydrauliques	Transformateurs électriques	Stations radioélectriques	g. Installations gazières et autres	5. RÉFORMES FISCALES	ation :	nationale (%)										on de	zone			<<<				augmentés			
	3. PRODUITS DES IFER	a. Éoliennes	0 b. Centrales électriques		d. Centrales	0 e. Transform	4 .	0 g. Installation	5. RÉFORME	0 Taxe d'habitation :		b TVA prévisionnelle	9	0 6	•			iiveau national		×	ncières de			L	ciale		. ellelle	14 c	acc ans lien ont été :	national :		
			1 160	456 635			236 799				810 447		1 167 775	2		DU TAUX	0000	nal de 2022 au n	m	CIALE DU TAU	s des taxes for				najoration spéc	SLIEN	23 au titre de la	ien a été annlici	nent diminués s	ence au niveau		ıtie
	S		unautaire		tie:	iunautaire	icoles)		es entreprises :	ıunautaire		4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION	as at log vacants	coumic à la THI V	ממוויים מומוויים מומויים	6.3. PLAFONNEMENT DU TAUX	The state of the s	a. I aux moyen communal de 2022 au niveau national	b. Taux plafond de 2023	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX	Taux movens pondérés des taxes foncières de	2022 au niveau :	a. National	b. De l'EPCI	Taux maximum de la majoration spéciale	6.5. DIMINUTION SANS LIEN	Année antérieure à 2023 au fitre de laquelle	a la diminition sans lien a átá annlicitée	da diministration dans non a con appropriate. b. les faux précédemment diminués sans lien ont été augmentés.	Taux moyens de référence au niveau national :	a. Taxe foncière bâtie	b. Taxe foncière non bâtie
	2. BASES EXONÉRÉES	Taxe foncière bâtie:	a. Par le conseil communautaire	b. Par la loi	Taxe foncière non bâtie:	a. Par le conseil communautaire	b. Par la loi (terres agricoles)	c. Par la loi (autres)	Cotisation foncière des entreprises:	a. Par le conseil communautaire	b. Par la loi	4. BASES TAXÉES DE	Hore récid principales et log vacante	a Logomonte vocante commis à la THLIV	o. Edgements vacants		The second secon	ITREPRISES		7 1 1 1 1 1 1	CrE eollenne	^	^	**	**	*		^	*		**	^
		•	0	0	. 29	15 160	98		0	*		0	59 039	138 478	2	**		TISATION FONCIÈRE	ÉS	CFE unique ou de	zone	27,19	27,19		27,19	*		18,94		ÆN	1,031546	1,036415
1- IN FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	Taxe foncière bâtie :	a. Personnes de condition modeste	b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	d. Locaux industriels	Taxe foncière non bâtie	Taxe d'habitation :	a. Dotation pour perte de THLV	Dotation pour Mayotte	Cotisation foncière des entreprises :	Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	Base minimum	Control of the contro	Autres allocations	DETCE (Métropole du Grand-Lyon)		ÉÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES EN	S. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRI	is ace	aux maximum :	ap De droit commun	Dérogatoire	Avec rattrapage	-Avec capitalisation	Ayec majoration spéciale	aux moyens pondérés :	375 % de la moyenne nationale de la catégorie	En cas de changement de périmètre	6.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DE TAUX MOYEN	a. Taxe foncière bâtie	b. Taxes foncières bâtie et non bâtie

Envoyé en préfecture le 21/04/2023



Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023 ID : 068-200066033-20230413-C20230412-DE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Fixation du Produit de la Taxe « GEMAPI » 2023 Délibération n° C20230412

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 40Dont « contre » : 09

Dont abstentions: 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			Í
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	1		Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х		,,	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	<u> </u>		Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х		^	I ET CHOTOTO
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х		^	
SAIN I TULINIUI I	I AINLINI I IUUUI AUUII	IVIAIC	i itulali C/IVI	_ ^	1		1

Recu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230412-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Χ			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Χ			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Χ		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

DELIBERATION N° C20230412

FINANCES/BUDGET

APPROBATION FIXATION du PRODUIT de la TAXE « GEMAPI » 2023 pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Vu la délibération n°C20180201 du Conseil Communautaire le 08 février 2018 approuvant l'institution de la taxe « GEMAPI » pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations ;

Vu le courrier de l'EPAGE Largue en date du 06 mars 2023, présentant le montant de la contribution GEMAPI de la CCSAL pour l'année 2023 ;

Vu le besoin de financement d'un montant de 102 649,24 €;

Vu le montant des attributions de compensation définitive s'élevant à 35 720 euros ;

Le Président propose la fixation du produit de la Taxe « GEMAPI » pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations au titre de l'année 2023 à 102 649,24 euros ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 40 voix pour, 09 voix contre et 06 abstentions :

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 102 649,24 euros ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





CONSEIL COMMUNAU

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Fixation des montants de base CFE Délibération n° C20230413

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 42 Dont « contre »: 13

Dont abstention: 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		(. /	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	1	· 1	Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	1		χ	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	1		X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х	ID : 068-2	200066033-2023	30413-C20230413-DE
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230413

FINANCES/BUDGET

FIXATION DES MONTANTS DE BASE SERVANT A L'ETABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)

Le Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum utile pour le calcul de la cotisation foncière des entreprises.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

MONTANT DU CHIFFRE D'AFFAIRES OU DES RECETTES (en euros)	MONTANT DE LA BASE MINIMUM (en euros)
Inférieur ou égal à 10 000	Entre 227 et 542
Supérieur à 10 000 et inférieur ou égal à 32 600	Entre 227 et 1 083
Supérieur à 32 600 et inférieur ou égal à 100 000	Entre 227 et 2 276
Supérieur à 100 000 et inférieur ou égal à 250 000	Entre 227 et 3 794
Supérieur à 250 000 et inférieur ou égal à 500 000	Entre 227 et 5 419
Supérieur à 500 000	Entre 227 et 7 046

VU l'article 1647 D du code général des impôts ;

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil communautaire de fixer et de mettre à jour le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum ;

Le Conseil Communautaire, après délibération par 42 voix pour, 13 voix contre et 0 abstention :

- DECIDE de modifier les bases pour l'établissement de la cotisation minimum ;
- **FIXE** le montant de cette base à 542 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 € ;
- **FIXE** le montant de cette base à 1 083 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 € ;

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



- FIXE le montant de cette base à 2 276 € pour les contribuables dont le montant nors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 € ;
- FIXE le montant de cette base à 3 794 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €;
- FIXE le montant de cette base à 5 419 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 € ;
- FIXE le montant de cette base à 7 046 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €;
- CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023 ID : 068-200066033-20230413-C20230414-DE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement & d'investissement - Délibération n° C20230414

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

- Dont suppléés : 04
- Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM	1		Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			UNCOBEROER HIICHY
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	Α		Χ	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х	Λ	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х	Λ		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF				X			
	NASS	Denis	Titulaire/M				
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
HEOVEN	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	Х			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

DELIBERATION N° C20230414

FINANCES/BUDGET

MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT & D'INVESTISSEMENT

Vu le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023, la communauté de communes Sud Alsace Largue est appelée à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement ;

La nomenclature M57 donnant la possibilité de déléguer au Président la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettant notamment d'amender, dès que le besoin apparaîtrait, la répartition des crédits, afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections. Elle permettrait également de réaliser sans attendre des opérations purement techniques.

De plus, dans le cadre de la M57, en-dehors du cadre des autorisations de programme ou des autorisations d'engagement, aucune prévision ne pourra plus être faite sur les chapitres des dépenses imprévues (chapitres 020 et 022).

Dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT, le Président est tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget;
- d'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

 AUTORISE le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget;

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230414-DE

• **AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





EXTRAIT DU ID: 068-200066033-20230413-C20230415-DE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Approbation des tarifs structures d'accueil collectif à compter du 1er septembre 2023 - Délibération n° C20230415

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04 Dont représentés : 06 Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 48 Dont « contre » : 01

Dont abstentions: 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			i i
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			<u> </u>



SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

DELIBERATION N° C20230415 ACTION SOCIALE/FAMILLE

APPROBATION des TARIFS des STRUCTURES d'ACCUEIL COLLECTIF applicable à compter du 1er septembre 2023

Vu les augmentations successives en prestations de fourniture des repas et des charges globales de fonctionnement dues notamment à l'inflation ;

Il est proposé au Conseil communautaire de revoir la grille tarifaire des structures d'accueil collectif (restaurant scolaire, périscolaire et accueils de loisirs) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme suit :

Grille tarifaire proposée pour les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

Revenu fiscal de référence annuel	Tarif repas	Forfait périscolaire (frais d'accueil)	Forfait ½ journée	Forfait journée (repas compris)
R an < 14 000 €	4,50 €	2,20 €	7,20 €	14,90 €
14 001 € < R an < 20 000 €	4,50 €	2,90 €	8,00€	16,90 €
20 001 € < R an < 26 800 €	4,50 €	3,50 €	8,80 €	17,80 €
26 801 € < R an < 32 160 €	4,50 €	4,20 €	9,65 €	19,00 €
32 161 € < R an < 38 850 €	4,50 €	4,90 €	10,50€	20,20 €
38 851€ < R an < 46 300 €	4,50 €	5,40 €	11,30€	21,40 €
46 301 € < R an < 52 440 €	4,50 €	5,90 €	12,20€	22,40 €
52 441 € < R an < 64 440 €	4,50 €	6,40 €	13,00 €	23,40 €
64 441 € < R an < 76 440 €	4,50 €	6,70 €	13,20€	24,40 €
76 440 € < R an	4,50 €	7,20 €	13,70 €	25,40 €

Les réductions et clauses particulières sont maintenues, à savoir :

Réductions applicables sur les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

- sur les forfaits ½ journée et journée complète : application d'une réduction de 5% pour le 2^{ème} enfant d'une fratrie présente simultanément en structure et à partir du 3^{ème} enfant : réduction de 10 % par enfant pour toute présence d'une fratrie simultanée en structure
- sur le forfait journée complète : application d'une réduction de 10% en cas de fréquentation de 5 jours consécutifs en période de vacances scolaires.

<u>Autres clauses applicables pour toutes les structures d'accueil collectif gérées par la communauté de communes Sud Alsace Largue</u> :

– pour toutes les structures :

Pénalité pour une arrivée au-delà de l'heure de fermeture des structures : 10€ par ½ heure entamée appliqués au-delà d'une arrivée 5mn au-delà de l'heure de fermeture des structures.

uniquement pour les multi-accueils :

Pénalité en cas d'annulation par les parents après confirmation de l'obtention d'une place d'accueil : 50€ pour frais de dossier.

Vu l'avis favorable du Bureau le 05 avril 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la nouvelle grille tarifaire des structures d'accueil collectif applicable à compter du 1er septembre 2023, telle que présentée.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 48 voix pour, 01 voix contre et 06 abstentions :

• APPROUVE la nouvelle grille tarifaire des structures d'accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire sur tout le territoire intercommunal de la communauté de communes Sud Alsace Largue, applicable à compter du 1er septembre 2023, comme suit :

Revenu fiscal de référence annuel	Tarif repas	Forfait périscolaire (frais d'accueil)	Forfait ½ journée	Forfait journée (repas compris)	
R an < 14 000 €	4,50 €	2,20 €	7,20 €	14,90 €	
14 001 € < R an < 20 000 €	4,50 €	2,90 €	8,00 €	16,90 €	
20 001 € < R an < 26 800 €	4,50 €	3,50 €	8,80 €	17,80 €	
26 801 € < R an < 32 160 €	4,50 €	4,20 €	9,65 €	19,00 €	
32 161 € < R an < 38 850 €	4,50 €	4,90 €	10,50€	20,20 €	
38 851€ < R an < 46 300 €	4,50 €	5,40 €	11,30 €	21,40 €	
46 301 € < R an < 52 440 €	4,50 €	5,90 €	12,20€	22,40 €	
52 441 € < R an < 64 440 €	4,50 €	6,40 €	13,00€	23,40 €	
64 441 € < R an < 76 440 €	4,50 €	6,70 €	13,20€	24,40 €	
76 440 € < R an	4,50 €	7,20 €	13,70€	25,40 €	

Réductions applicables sur les accueils collectifs destinés aux enfants scolarisés en école primaire :

- sur les forfaits ½ journée et journée complète : application d'une réduction de 5% pour le 2ème enfant d'une fratrie présente simultanément en structure et à partir du 3ème enfant : réduction de 10 % par enfant pour toute présence d'une fratrie simultanée en structure
- sur le forfait journée complète : application d'une réduction de 10% en cas de fréquentation de 5 jours consécutifs en période de vacances scolaires.

<u>Autres clauses applicables pour toutes les structures d'accueil collectif gérées par la communauté de communes Sud Alsace Largue</u> :

- pour toutes les structures :
 - Pénalité pour une arrivée au-delà de l'heure de fermeture des structures : 10€ par ½ heure entamée appliqués au-delà d'une arrivée 5mn au-delà de l'heure de fermeture des structures.

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le 21/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230415-DE

- <u>uniquement pour les multi-accueils</u>:

Pénalité en cas d'annulation par les parents après confirmation de l'obtention d'une place d'accueil : 50€ pour frais de dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE

Conseil Communautaire du 13 avril 2023 - 19h00

Salle communale « La Vaillante » à Ballersdorf

Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,

sur convocation en date du 06 avril 2023

<u>Liste des délibérations – 2ème partie & fin publiée le 28 avril 2023</u>

SECRETAIRE DE SEANCE

M. Fabien ULMANN est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION N° C20230401

Evolution des projets du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE)

Vote: 50 pour, 2 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230402

Mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire au 1^{er} mai 2023

Vote : 53 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230403

Adoption des statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas

Vote: 53 pour, 2 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230404

Mandat au CDG68 contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027

Vote: 53 pour, 1 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230405

Renouvellement de trois postes non permanents

Vote: 55 pour, 0 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230406

Evolution du plan de financement pour les travaux du Cosec

Vote: 50 pour, 5 contre, 0 abstention

Deliberation n° C20230407 a Deliberation n° C20230415 se reporter a la liste des deliberations (1ere partie publiee le 21 avril 2023)

DELIBERATION N° C20230416

Approbation des tarifs des structures d'accueil touristique applicable à compter du 1er mai 2023

Vote: 55 pour, 0 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230417 REMPLACEE PAR LA DELIBERATION N° C20230417A PUBLIEE LE 04 MAI 2023

Approbation des tarifs de la taxe de séjour applicable au 1er janvier 2024

Vote: 54 pour, 1 contre, 0 abstention

DELIBERATION N° C20230418

Approbation des subventions affectées en 2023

Vote: 46 pour, 3 contre, 5 abstentions

DELIBERATION N° C20230419

Approbation des annexes financières 2023 des conventions d'objectifs avec les associations suivantes : Maison de la Nature, Ecole de musique, Office de Tourisme du Sundgau, Maison des adolescents du Haut-Rhin

Vote: 44 pour, 5 contre, 4 abstentions

DELIBERATION N° C20230420

Approbation des participations en 2023

Vote: 52 pour, 1 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230421

Création d'autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal

Vote: 52 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230422

Création d'autorisations de programme et crédits de paiement au budget annexe Assainissement

Vote: 49 pour, 3 contre, 3 abstentions

DELIBERATION N° C20230423

Approbation du budget primitif 2023 du Budget Principal

Vote: 43 pour, 6 contre, 6 abstentions

DELIBERATION N° C20230424

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Assainissement

Vote: 47 pour, 0 contre, 8 abstentions

DELIBERATION N° C20230425

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe des Produits résiduels (BOM)

Vote : 52 pour, 1 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230426

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Vote : 53 pour, 0 contre, 2 abstentions

DELIBERATION N° C20230427

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue (BAZDIEF)

Vote: 52 pour, 2 contre, 1 abstention

DELIBERATION N° C20230428

Approbation du budget primitif 2023 du Budget annexe Zone d'activités Retzwiller (BAZRE) & clôture du budget avec transfert des résultats au budget Principal

Vote: 54 pour, 0 contre, 1 abstention



CONSEIL COMMUNAU

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation évolution des projets PTRTE Délibération n° C20230401

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 50 Dont « contre »: 02

Dont abstentions: 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			,
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		^	Х	
WONTILLUX-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х		^	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M		+	Х	PARENT Marc
WOODLANGUL	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х	+	^	TIL I LIX WIDIANU
RFT7WILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
INC I AVVILLEIN	MOHN	Alain	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	^		Х	
SAINT-COSME SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X		^	

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х	ID : 068-2	ID: 068-200066033-20230413-C20230401-DE				
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х						
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Χ						
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х						
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X				
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х						
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X						
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х						
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х					
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х						
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х						

DELIBERATION N° C20230401 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION EVOLUTION DES PROJETS PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

Vu la délibération n°C20210918 en séance du Conseil communautaire en date du 30 septembre 2021, approuvant le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) ;

Compte-tenu que le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique évolue avec la réactualisation des nouveaux projets de la communauté de communes Sud Alsace Largue mais également des communes membres ;

Le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) est un outil d'identification des projets structurant du territoire et une démarche d'accompagnement territorial et de simplification des contractualisations menée conjointement par l'État et la Région Grand Est et associant la Collectivité Européenne d'Alsace (CeA).

Ces PTRTE incarnent le partenariat inédit de l'Etat et du Conseil Régional qui co-animent la démarche et partagent une volonté de simplification, d'efficacité et d'accompagnement sur-mesure, au service des projets des territoires pour une relance durable.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à jour de la liste des projets du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, composée à la fois des projets communaux et intercommunaux, telle que présentée et annexée;
- d'autoriser le Président à signer tous documents à intervenir et à prendre toute initiative y afférente permettant cette mise à jour du PTRTE de la communauté de communes Sud Alsace Largue;
- de charger le Président de notifier cette présente décision aux services de la Région Grand Est animant la démarche.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 50 voix pour, 02 voix contre et 03 abstentions :

 APPROUVE la mise à jour de la liste des projets du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) de la communauté de communes Sud Alsace Largue, composée à la fois des projets communaux et intercommunaux, telle que présentée et annexée;

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



AUTORISE le Président à signer tous documents à intervenir et la prendre toute initiative y

 AUTORISE le Président à signer tous documents à intervenir et à prendre toute initiative y afférente permettant cette mise à jour du PTRTE de la communauté de communes Sud Alsace Largue;

• **CHARGE** le Président de notifier cette présente décision aux services de la Région Grand Est animant la démarche.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230401-DE

Pacte Territorial

Vivier de projets et projets prioritaires pour le territoire à court et plus long terme

Les projets matures, avec un démarrage d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront

			d'opération (début travaux) d'ici à mi-2022 feront l'objet d'une fiche-action détaillée						
N°	Thématique	Sous thématique	Intitulé d'opération	Maître d'ouvrage	Localisation	Description sommaire de l'opération	Calendrier de réalisation - début et fin d'opération	Coût total	
Α									
Vers un territoi re "0									
1	Transition énergétique et écologique		Construction d'un centre de tri et de valorisation des déchets	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	Le territoire de la CCSAL ne possède pas de décheterie. Un premier centre de tri, de collecte centre sera construit en 2021/2022 pour une ouverture effective en juillet 2022. Il permettra d'optimer la valorisation et le recyclege des produit ris-doudes des ménages, musa sussi des professionnels du territoire de la communaut de communes Le centre de tri permettra le developement de filière linnovante, notamment soutenue par l'ADEME.	dernier trimestre 2019- 1er trimestre 2024	2 112 320€	
2	Transition énergétique et écologique		Création d'un équipement pédagogique d'accueil au sein du futur centre de tri et de valorisation des déchets	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	Parce que collecter les déchets en les valorisant le plus possible ne suffit plus, le centre de collecte et de valorisation permettra de mettre l'accent sur la prévention. Pour ce faire, il sera occistruit en son sein un espace pédagogique de 45m² et un parcours extéreur en aplomb du site dédiés à la communication sur les sujets liés à l'environneemnt (économie circulaire, changement climatique, énergie renouvelable, biodiversité).	dernier trimestre 2023- 3ème trimestre 2025	125 000 €	
2bis	Transition énergétique et écologique		Investissement pour la Rationalisation des collectes du centre de valorisation		Retzwiller	le centre de valorisation de Retxwiller ouvre ces portes à la rentrée 2022. Afin de limiter le bilan carbone issue de la rotation des déchets vers les filières de traitement, la collectivité souhaite acquérir des engins électriques de compactage et de manutention. Ces investissements sont en cohérence avec la volonté de la collectivité, affirmé par son président, de ne plus acquérir de véhicule utilitaire à moteur thermique. Il s'agit d'un roll pack et d'un télèscopique qui permettront : . 1-de compacter les bennes et ainsi diviser par 2,5 le nombre de rotations en camion vers les filières de traitement . 2-de compacter les bennes en utilisant un engin qui rejette 0g de CO2/km 3-de collecter au sol les gravats et les recharger dans des bennes TP 20m3 de permettant de diviser par deux les rotations par rapport à une collecte en benne classique 10m3. G'utiliser un télescopique électrique afin de ne pas émettre de CO2 pendant le rechargement et la gestion des gravats au sol.	2022	257 000 €	
Vers un territoi re d'énerg ies									
3	Transition énergétique et écologique		Rénovation et investissements énergétiques sur des bâtiments liés aux structures de la petite enfance	communauté de communes Sud Alsace Largue	Montreux Vieux Dannemarie Seppois le Bas	La CCSAL assure la gestion de bâtiments liés à l'accueil de la petite enfance et de la jeunesse : accueils de loisirs, centres périscolaines, cantines. Le projet consiste à rénover ces bâtiments pour améliorer leur efficience énergétique sur les sites de MOntreux Vieux, Dannemarie, Seppois-le-Bas.	3ème trimestre 2021- 4ème trimestre 2022	78 000 € (HT)	
4	Transition énergétique et écologique		Rénovation et investissements énergétiques sur la Marpa de Séppois-le-Bas	communauté de communes Sud Alsace Largue	Seppois-le-bas	La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de batiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travuar d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énérgetique. Pour la Marpa II s'agit: Remplacement des menuiseries extérieures Mutation de la valufeire en chaufferie bois Mise en place d'une VMC double flux dans la saille à manger Rélamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable: Installation photovoltaïque et thermique	3ème trimestre 2023- 4ème trimestre 2025	2 000 000€	
5	Transition énergétique et écologique		Rénovation et investissement énergétique du COSEC intercommunal	communauté de communes Sud Alsace Largue	Dannemarie	La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de batiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, la planification travaux d'investissements en lien avec une démarche globale de rénovation et de gain énérgetique. Pour le cosse: Remplacement des éléments de couverture Mutation des émetteurs de chauffage Relamping complet avec détection et gradation Energie renouvelable : Amélioration des installation photovoltaique et thermique Transformation des éléments d'accessibilité et de service public sportif Etude d'utilisation et des éléments d'accessibilité et de service public sportif Etude d'utilisation et des éléments d'accessibilité et de service public sportif Etude d'utilisation et des éléments d'accessibilité et de service public sportif Modernisation des d'une des des des des des des des des des de	3ème trimestre 2023- 4ème trimestre 2025	900 000	
6	Transition énergétique et écologique		Rénovation et investissement énergétique de la Maison de la nature du Sundgau	communauté de communes Sud Alsace Largue	Altenach	LA CCSAL investit dans un local pédagogique en écomatériaux pour améliorer l'accueil des jeunes sur le site de la Maison de la nature du Sundgau et notamment pour développer la politique jeunesse autour de la sensibilisation à l'environnement	3ème trimestre 2022/Premier semestre 2023	265 264 €	
7	Transition énergétique et écologique		Rénovation et investissement énergétique de la Maison de la nature du Sundgau	communauté de communes Sud Alsace Largue	Altenach	La communauté de communes Sud Alsace Largue a démarré une analyse de son patrimoine de batiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, a patrimoine de batiments afin de pouvoir rationaliser ses interventions de maintenance, a consociation et de gain évérgetise maintenance une démarche globale de novocation et de gain évérgetiser de la Nature - BATIMENT PRINCIPAL. Pour le site de la Nations de la Nature - BATIMENT PRINCIPAL. Remplacement des bardages bois et des éléments structurels patrimoniaux Amelioration du confort thermique des batiments. Relamignia complete avec détection et gradation Energie renouvelable : Amélioration des installation photovoltalque et thermique Transformation des éléments d'accessibilité et des périphériques des batiments Modernisation et restructuration des éléments d'accessibilité et des périphériques des batiments Modernisation et restructuration des éléments d'accessibilité et des périphériques des batiments Modernisation et restructuration des éléments d'accessibilité et des périphériques des batiments	3ème trimestre 2023- 4ème trimestre 2024	350 833 €	
8	Transition énergétique et écologique		Achat d'une toiture solaire pour le nouveau bâtiment de la CCSAL	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller	Un nouveau siège de la CCSAL (voir ci-dessous) a été acquis en avril 2021. Ce bâtiment est équipé d'une toiture soluire qui a été racheté ar la collectivité à l'entreprise privée qui en assurait sa gestion.	1er semestre 2021	27 000 €	
	Transition énergétique et écologique		Installation et/ou renovation de toiture solaire sur les bâtiments intercommunaux	communauté de communes Sud Alsace Largue	Retzwiller Dannemarie Altenach	Afin de développer la mise en œuvre des énergies renouvelables sur son territoire, et notamment la production d'électricité par panneaux photovoltaiques, la CCSAL souhaite équiper les toliures de ses batiment intercommunaux d'unité de production photovoltaique	2024-2026	Chiffrée pour une toiture à ce jour : 124000	
9	Transition énergétique et écologique		Service d'Accompganement à la Rénovation Énergétique	PETR Pays du Sundgau	Territoire du Pays du Sundgau	Plateforme de conseille pour la rénovation thermique des logements et des bâtiments du petit tertiaire	2021-2024	153 983 €	
10	Transition énergétique et écologique		Étude Méthanisation : de la production aux usages	PETR Pays du Sundgau		L'objectif est de favoriser l'émergence de projets de méthanisation portés par des groupements d'agriculteurs. Ce projet comprend les étapes suivantes : 1.1 identification du gisement valorisable à l'échelle du territoire et du 'saud slace' (échet-las gricules, municipaux, de restauration collective ; 2.1 Accompagner l'émergence de groupements d'exploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture, les collectivités et GRDF ainsi que le sexploitants agricoles, la Chambre d'Agriculture, les collectivités et GRDF ainsi que le sexploitant d'Electrice et de Gaz ud Mind es chémas de fonctionnements de raprojets de méthanisation qui intègre les besoins des acteurs économique, de la logistique, des transports de passagers du territorier et des territoires voisins; 4.1 Plan de valorisation du blogaz (injection réseau, station GRV) 5.1 Co-construire un modèle de distribution; 6.1 Rédaction d'un calhier des charges pour borner les critères et les objectifs du projet; 7.1 Coordination de la gouvernance de projet.	2022-2023	En cours d'évaluation	

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



Le territoire de la CCSAL présente la caractérist D:068-200066033-20230413-C20230401-DE agricoles collectifs. A moyen et long terme la co ransition nergétique cologique lise en place d'une station service/ravitailleme en biogaz depuis les unités de méthanisation Traubach le Bas agricoles collectifs. A moyen et long terme la col-detudier les nouvelles opportunités de developpement et d'utilisation contextualisée (mobilité nouvelle, filière économqiue locale) du GNV et biogaz liées à ces deux outils. Projet experimental de production et usage de l'hydrogène ojet de production d'hydrogène à partir de la biomasse dans l'optique d'une tribution sous forme de stations pour des flottes de véhicules de services et de bus PETR Pays du Sundgau 2022-2023 fin de développer la mise en œuvre des énergies renouvelables sur son territoire, et tamment la production d'électricité par panneaux photovoltaiques, la CCSAI. souh der un véhicule jurdique en énergie partagée entre les communes et intercommunalité (et à terme, avec les habitants du territoire). La réalisation d'une ude de faisabillée et la première réage de ce projet. CCSAL 2024 30000 euros Le Plan de Paysages a quatre objectifs: 1.) Repérer les principales pressions qui s'exercent sur le paysage sundiguivien et les hiérarchiers avec un focus sur les effets du changement climatique: 2.) Contruir une vision partaglée des paysages dis Jundigau dans le contexte de changement climatique (comment anticiper les effets sur les paysages, atteiune les changement climatique par les paysages en intégrer le paysage comme ressource préabble au développement des éhergies renouvelables); 3.) Construire un schema de développement de mix énergies renouvelables); 3.) Construire un schema de développement de mix énergies que qui lettique qui intégre la vision partagée des paysages; 4.) Éngager des études opérationnelles de développement des énergies renouvelables intégrant les dimensions économique et paysagére (accompagnement des porteurs de projets). Les conclusions du schéma doivent permettre de confirmer les types d'émpsigs renouvelables souhaitées et éventuellement de renoncer à certaines énergies en connaissance de cause. Schéma d'Aménagement et de Développemen des énergies renouvelables Plan de Paysage Volet Transition Énergétique 14 énergétique écologique PETR Pays du Sundgau 2021-2023 140000 euros Les objectifs de la démarche sont les suivants : 1,3 est meir les capacités de séquestrait carbonne de "la forêt sundjauvienne"; 2,1 évaluer les émissions de CD° causés par le bois mort en décomposition dans la forêt sundjauvienne; 3,1 Réaliser une projection d'évolution de la forêt locale dans la forêt sundjauvienne; 3,1 Réaliser une projection d'évolution de la forêt locale dans le contexte du changement climatique; 4,1 Accompagner l'émergence d'un fillère de forêt bois avec l'ONF, les communes forestières et les propriétaires volontaires : approche bois de chaufflage, matériaux biompagnement du développement d'une fili fôret bois et atténuation du changement climatique Transition 15 énergétique écologique 2022-2023 En cours d'évaluation sourcés. A partir des décisions prises dans le cadre de "plan de paysage cité ci-dessus, si l'éolien est confirmé comme énergie renouvelable projuce aux spécificités du territoire, il s'agina de confirmer la faisabilité technico-écononique d'un ou puissure projeté solien Cette étude prendra en compte une approche biodiversité, modèle économique, raccordement résue an lien avec les collectivités connectes anai que le syndicat Transition 16 énergétique é écologique PETR Pavs du Sundeau 2022-2023 En cours d'évaluation l'Électricité et de Gaz du Rhin. Projet d'accompagnement de la transition écologique et économique de l'agriculture sundgauvienne Projet Alimentaire Territoriale Un diagnostic des filières et de l'organisation des marchés et un travail prospectif avec une étude de marché, un schéma de distribution et une expérimentation sur la mutualisation des comandes. Transition 17 énergétique é écologique Territoire du Pays du Sundgau PETR Pays du Sundeau 2021-2024 140 000 € re cohére Dans l'optique de la nouvelle gouvernance de l'eau imposée par la loi NoTRE et notamment la préparation de la reprise de la compétence eau par la communauté de communes, les syndicats d'eau et les communes gestionnaire du réseau d'eau potabli loivoient réaliser des travaux de sécurisation et de mise en bon état des réseaux d'eau potable sur la période 2021-2026. La CSSAI, met en queve un orgarammen d'artirons (prindrades drant la demandar de la la la CSSAI, met en queve un orgarammen d'artirons (prindrades drant la demandar de la la CSSAI, met en queve un orgarammen d'artirons (prindrades drant la demandar de la la CSSAI. met en queve un orgarammen d'artirons (prindrades drant la demandar de la la CSSAI. met en queve un orgaramment d'artirons (prindrades drant la demandar de la la CSSAI. met en queve un orgaramment d'artirons (prindrades drant la demandar de la la CSSAI. met en queve un orgaramment d'artirons (prindrades drant la demandar de la la comparation de la la comparation de la la competit de la la competit de la competit de la competit de la competit de la la competit de la la competit de l Cohésion 17 territoriale et sociale Sécurisation et renforcement des réseaux en eau potable, notamment pour les infrastructures ayar des rendements inférieur à 85%. Communes Syndicats d'eau 2021-2026 1 000 000€ rritoire de la CCSAI properties of the large. Ces actions concerned the particular action for particular actions flower and the large of the la Mise en œuvre d'un programme d'actions intégrées autour de l'eau dans toute ces Transition 18 énergétique écologique er au change Les cours d'école goudronnées constituent à la fois des ilôts de chaleur et des espaces de désert d'un point de vue de la biodiversité. Les projets de dégoudronnage de cours d'école visent deux objectifs : 1- supprimer de listo de chaleur et de mal-être pour les enfants qui fréquentent ces cours dans un contexte de réchauffement climatique et de période caniculaire de plus en plus précoses . 2- restaurer le rapport des jeunes à la nature et améliorer leur développement Phase 1 (animation) 6 000 € Phase 2 (investissemen Transition 19 énergétique e 30,000 € sychomoteur en leur offrant des espaces de jeu avec une forte naturalité permettant exploration et le développement des capacités psychomotrices de l'enfant. La CCSAL (à l'époque CC Porte d'Alsace) s'est dotée à la fin des années 90 d'un outil d'education à la nature et à l'environnement, la Maison de la nature du Sundgau, labelisé Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, label reconnu par la Ré labelied Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement, label recomu par la Régic Grand Est et la CEA. D'autres part, la CCSAL assure la gestion en régie d'une quinzaine structures d'accueil de la petite enfance et de la jeunesse sur son territore. Le projet consiste à developper et renforcer les actions d'éducation à la nature et à l (Pervironnement en accompagnement des politiques publiques menées par la CCSAL pour tous les publics en renforçant les partenariats entre la Maison de la nature et les structures jeunese, en développement les programmes type écojardiniers et les animations grand public, etc... Intensification Renforcement de la politique d'éducation à l'environnement et au développement durable Transition 20 énergétique e écologique pper les A partir de l'étude aboutie sur le lancement d'un Bus à Haut-Niveau de Service entre le territorie du Sundgau et la gare multimodale de Saint-Louis. Le projet consiste à vexpérimenter une ligne de Bus à Haut Niveau de Services entre la gare d'une commune centre du territorie et une gare multimodale connecté au réseau de tramway de Bâle. L'expérimentation s'inscrit comme un levier structurant sur les politiques de déplacements puisqu'il s'agit de testeur un tramport en commun sur un axer routier qui compte un traffic autosoliste dense et sur lequel aucune solution de report modal n'est noscible 200 000 € pour la partie territoire du Pays du Sundgau Ligne de Bus à Haut Niveau de Servies PETR Pays du Sundgau 2022 possible.

Realisation d'un schéma pour développer les déplacements du quotidilen en velo et dans une logique intermodale. La démarche, à partir d'un diagnostic sourcé, propose de combier les discontinuités cyclables et de renforcer le maillage des déplacements fonctionnes du territoire. Le document e bases ur un travail de concretation réalisé avec chacune des 108 communes, les Communautés de Communes, la Collectivité Européenne et la Région Grand Est. Le projet donne leur du me leutile de route financière sur 5, 10, 15 ou 20 ans réhabre diven les priorités à réaliser pour développer les déplacements à vélo. Il s'agit d'une bousoie pour répondre aux futurs applies à projets. Oannemarie est le carrefour entre le piste cyclable de la Vallée de la largue (Dannemarie Suise via Pfetterhouse) et l'Eurovédée qui longe le canal du Saône au Rhin Branche Sud. Ces deux pistes ne sont actuellement pas reliées par une piste cyclable sécurisée et la jonction se fait en traverant Dannemarie et sés deux nottes départementales très fréquentées par les voitures et les camions. Des solutions existent pour créer une jetic cyclable sécurisée en aménagement des schemins ruraues uséstants sur Dannemarie, Retzwiller et Manspach. Le projet consiste à réaliser dans un premier temps une étude de faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis sur des passes de la faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis sur le response de faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis sur de la contraction de la faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis sur leur de la cours de Transition 22 énergétique e Plan Vélo : Diagnostic, schéma de développemen prospectif et maillage Schéma Directeur Cyclabl 50 000 € PETR Pays du Sundga 2021 Transition 23 énergétique et écologique 2023 à fin 2024 phase étude : 25 000 € temps une étude de faisabilité proposant un parcours et une estimation des coûts puis de réaliser les aménagements nécessaires avec les acteurs concernés (CEA, communes de realiser les aménagements necessaires avec les acteurs concernes (E.R., communes concernées, etc.). Le Sundigau possède deux pistes cyclabiles en plus de l'eurovélo6 i la piste de la largue qui reile Dannement en l'eurovélo6 à la suisse et la piste de l'ill qui reile la Althrich à Hypolistion. Le projet consiste à realiser un titinéraire ballisé de jonction entre les deux puste par le sud du territoire. La première phase du projet consistera à faire une deux d'itinéraire que permettra de dégager les options possibles, les couts de ballisage et/ou d'aménagements évertuels. L'Office de Tourisme intercommunal du Sundau sera d'aménagements évertuels. L'Office de Tourisme intercommunal du Sundau sera Création d'un itinéraire et d'une jonction entre le pistes cyclables de la Largue et de l'III par le sud d territoire Transition 24 énergétique et écologique rivilégié. Territoire du Pays du
Sundgau
General de projective quaintitative et
sundgau
General de projective quaintitative et
sundgau
General de projective quaintitative et
susages, de fournir aux porteurs de projects des fiches d'implantations types et de
garacticper au financement des implantations. L'objectire de desavior du liser aprenient
d'implanter des bornes en tenant compte des pôles générateurs de déplacements, des
projects d'unbanisme et des perspectives d'évolutions démographique. Transition 25 énergétique et écologique Schéma d'implantation de bornes de recharges pour véhicules électriques PETR Pays du Sundgau 60 000 € 2021-2022

Recu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



Il s'agit ici d'impulser et mettre en œuvre des se l'D : 068-200066033-20230413-C20230401-DE nouvelles formes et pratiques au sein de la collement de la colle Transition 26 énergétique et écologique Elaboration d'un plan de déplacement interne à la collectivité et plan d'investissement pour une mobilité verte Largue L'étude a pour objectifs : 1) d'identifiler le nombre de parkings communaux, commerciaux et de friches situés dans le Paya du Sundigau propices aux implantations d'ombrières et de panneaux photovoltaiques ; 2) de recenser l'intérêt des propriétair pour engager ces installations ; 3)confirme la faisabilité technico économique des projets ; 4). Co-construire avec les Communautés de Communes, les propriétaires et la Région Grand Est un plan d'action pour implanter des ombrières et des panneaux photovoltaiques.

Proposer via la communauté de communes Sud Alsace Largue et ses services des sonérimentations pour des acromonaments if dennés, des randasses voilaire et sonérimentations pour des acromonaments in dennés, des randasses expolier et sonérimentations pour des acromonaments in dennés, des randasses expolier et sonérimentations pour des acromonaments in dennés, des randasses expolier et sonérimentations pour des acromonaments in dennés, des randasses expolier et sonérimentations que randaments de commune de sonériments de la communication de sonérimentations que la acromonament de commune des acromos de la communication de sonérimentations que la acromonament de communes de la communication de sonérimentations que la acromonament de la communication de sonérimentations de la communication de sonérimentation de sonérime Stratégie opérationnelle d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur parkings communaux , commerciaux et friches PETR Pavs du Sundeau 2022-2023 A venir Transition 28 énergétique et écologique Développement de vélobus et de mobilité douce avec les établissement scolaires du territoire : projet Avelo2 ropose viva a communique de communique au distance superiories et sa se serveux ex-sepérimentations pour des accompagnements d'enfants, des ramassage scolaire et périscolaire à vélo, favoriser une solidariré autour des déplacements doux avec la mi disposition de vélos auprès des publics scolaires ou ciblée sur des populations impac par la crise sanitaire. 2022-2026 ensemble du la CCSAL ne souhaite plus investir dans des véhicules thermiques. Afin d'assurer le erritoire de la CCSAL de losisirs, le service action sociale souhaite acquérir un minibus éléctrique Fransition énergétique et écologique Achat d'un minibus électrique et d'un véhiculte de servce électrique pour assurer les déplacements des jeunes en périscolaire et accueil de loisirs Dévelo ppem la CCSAL gère depuis de nombreuses années la capitainerie du port de Dannemarie sur la canal, Saône Rhin Branche sud. Ce port propose une étape aux bateaux de tourisme (péniche, pénichette et yacht) en proposant des pontons d'amarage, des installations sanitaires et la mise à disposition d'électro-ménager. Rénovation du relais nautique du Canal du Rhône au Rhin branche sud 2024 à 2026 272 698 € (HT) L'eurovelos est fréquentée par plus de 70 000 cyslistes par an sur la portion Mulhousy/Montheillard. La moitlé de cette fréquentation ayant liue en période estivale. Il n'eiste actuellement entre Mulhouse et Belfort (soit sur plus de 50 km) aucun site de camping et d'hôrgement familial économique permetant aus families qui vivagent de faire une halte. Dannemarie et son port se situe au milieu de cette portion. Le projet consiste donc à etudier la faisabilité d'une aire de camping et de loiss sor une ancienne friche Gilardoni à Wolferdorf (a proximité du port de Dannemarie, à proximité d'autres points d'attraits pour les touristes: les restaurants en bod de canal, le reliain suntique, la Lattoch, les commerçant de Dannemarie. Ce lieu d'hébergement pourra également constituer un point de départ pour la visite de deux site touristiques importants de la CCSAL: le musée de la Mémoire et la Maison de la nature du Sundgau. tude pour l'aménagement d'une aire naturelle c camping et de loisirs à proximité de l'eurovélo 6 Aménagement d'une aire naturelle de camping et de loisirs à proximité de l'eurovélo6 Ancrage local 2ème semestre 2022 à 2024 opération non budgété alisation des aménagements de l'aire de loisirs et de d'hébergement L'aire de camping-car de Chavannes sur l'Etang accueille les campings car à l'entrée du territorie alsacien. Le projet consiste à modernier cette aire de camping car afin d'accorite as l'équentation et stabilier son modèle économique. L'objectif et également de pouvoir stabilier une ou plusieurs nuts les touristes de passage afin de leur faire décourrit le entrioire. nénagement touristique de l'aire de camping-ca de Chavannes sur l'étang 99000 ht teur iatie occuowir in certinotie.

Le port de Dannearie consistue la porte d'entrée des cyclotouristes sur notre territoir.

Afin de constituer un ensemble cohérent avec le relais nautique, la future aire de loisirs et d'hèbergement de Wolfersdorf et les points d'attrait que constituent les restaurants du bord de canal et le lattoch, la CCSAL souhaite créer un point d'informition touristique en bordure du canal. Une expérimentation aura lieu à l'été 2021 pour évaluer la pertinence de ce point d'information. Ancrage local Créer une nouvelle base de déploiement et 2ème semestre 2021 à 9 000 € (5 mois Dannemarie d'information touristique Largue ppem La crise santaire a permis l'emergence de nouvelles modalités de travail. Le télétravail s'est notamment soildement implantés dans le fonctionnement des entreprises. Nombre de salariés souhaitent pouvoir travailler che eu ve thénficire de leur cadre de vie rural sans perdre de temps dans les transports. Le Haut Débit permet de plus le travail coilaboratif, il relunion en visoi, l'envoi de documents conséquents, Ect.. Seu, le manque de contact social est considéré comme un facteur très négatif au télétravail. Le projet consiste donc i cla travailler au devleoppement de less lieux : 1 - soit espace de co-working proposant des espaces mutualisés (salle de réunion, de projection, de restauration), une comesion haut débit, des espaces de travail collectifs ou individuis, etc.. Ces espaces pourront être proposées à la location aux entreprises qui souhaitent maintenir leurs salariés en télétravail, inas suas aux entrepreneurs individuies, qui pourraient être attirés par le cadre de vie agréable du territoire, 2-soit le développement de fabiah, espace de partage de machines informatiques, de compétences et de savoirs. Ancrage local d 19 975 € (HT) la plateforme numérique AchetezSundgao a été développe en 2020 en raison de la cris-sanitaire, faisant entrer le commerce local dans l'ere du numérique. Le projet consister: ci à accomganer les commerçants et artisans locaux afin de créer un environnement numérique ven les futurs clients afin de développer de nouveaux services, une nouvelli relation plus fluide, etc... Ancrage local de Création d'un environnement numérique pour les entreprises ucune action budgété a 2022-2026 ce jour rer La CCSAL a connu une croissance forte en 2017 lors de la fusion de la la CC Porte d'Alsace et la CC de la Largue. De plus, elle a récupéré des nouvelles compétences qui ont fortement acru ses équipes. Aujourd'hul, les services sont réparits sur 3 sites principaux, dans des locaux parfois complétement inadeptés à l'accuell du public, au travail interservice, au travail collaboratif, le projet consiste donc en l'achat et l'aménagement d'un bâtiment dans la zone d'activité de Retzwillepremettant de regrouper tous les services afin d'optimiser l'accueil du public, de développer de nouveaux services (service de l'eau) et de rationaliser forganisation de la CCSAL pour plus d'efficience. Ce site permettra également la mise en place d'un tiers lieu à vocatio économique (espace de co-working, fabiab, etc...) aménagement d'un nouveau bâtiment pour le éveloppement des services de l'intercommunal et la création d'un accueil de proximité multi service 2ème trimestre 2023 4ème trimestre 2023 578 150,00€ Création d'un accueil numérique de proximité au siège de la communauté de communes POINT D'ACCUEIL DU PUBLIC aménagement des locaux pour permettre l'installation d'un point France Servie et de Imélioration de l'accueil en action sociale. Rénovation énergétique du bâtiment. Aménagement du siège actuel de la CCSAL et rénovation énergetique a CCSAL a entrepris un audit interne sur le fonctionnement de son organisation numérique afin de définir un schéma directeur informatique. Le résultat de l'audit montre que le matériel de la CCSAI est obsoléte et insufisant et présente de nombreus failles de sécurité. Il montre également que l'organisation informatique ne répond pas aux exigences nouvelles de l'organisation du travail : travail collaboratif, teletravail et 319 436 HT lation numérique avec les habitants lir et

Envoyé en préfecture le 27/04/2023 Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

				T		Publié le 28/04/2		
			Maitre d'ouvrage (commune,		L	Debut	33-20230413-C202 Fin prévisionnelle du	
			syndicat, entreprise,			prévisionnel du projet	projet	Coût total
Numéro	Thématique	Intitulé de l'opération	association, etc.)	Localisation	Description sommaire de l'opération Pour la description succincte on pourrait écrire cela : La réhabilitation de la Maison Henner vise non seulement à préserver un patrimoine fort à l'échelle du Sundgau, mais aussi à inscrire ce bâtiment dans l'avenir en lui donnant des usages qui répondent aux besoins de la population recueillis lors d'une			
1	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique Axe 1 : s'engager pour la transition	Réhabilitation de la maison Henner de Bernwiller	Commune	25 rue Jean-Jacques Henner 68210 BERNWILLER	concertation sur plus de 9 mois. Des activités associatives telles qu'une friperie, une épicerie proposant des produits en circuit ultra-court, un café littéraire, un espace convivial seront installées dans le bâtiment, faisant du lieu une véritable place du village pour Bernwiller. L'ancien atelier du peintre restera un atelier d'artiste dans lequel pourront se retrouver les activités artistiques du village, mais qui pourra aussi recevoir un artiste en résidence grâce au studio d'hébergement attenant. Ces activités s'inscrivent dans une politique culturelle du territoire pour laquelle une convention va être signée avec le PETR du Pays du Sundgau. Dans les étages des logements pour les aînés du village, entièrement adaptés aux personnes à mobilité réduite. Cette rénovation sera donc l'occasion d'améliorer considérablement l'enveloppe thermique du bâtiment avec des matériaux biosourcés (miscanthus) et de le rendre intégralement accessible aux personnes à mobilité réduite. Création d'une chaufferie biomasse et d'un réseau de chaleur pour les bâtiments	01/09/2023	31/12/2024	1 645 845 €HT
2	écologique Axe 1 : s'engager pour la transition	Chaufferie biomasse et réseau de chaleur	Commune	BALSCHWILLER	communaux	01/07/2024	01/02/2025	380000 € HT
3	écologique	Rénovation énergétique maison du berger	Commune	Balschwiller	Rénovation énergétique de la maison du berger (communale)	01/07/2024	31/12/2024	Non connu 80 000 €
4	Axe 1 : s'engager pour la transition	Modification toiture de l'école pour mise en	C	5 rue de Cernay 68210	Modification de la toiture de l'école vieillissante pour la mise en place de panneaux	04/09/2023	01/01/2024	(environs, pas de
5	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	place de panneaux photovoltaique Désimperméabilisation des trottoirs et créations d'espaces verts inté-grant les eaux pluviales de la rue de Bellefontaine	Commune	GOMMERSDORF Chavannes-sur-l'Etang	photovoltaiques Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la rue de Bellefontaine, il est pro-posé d'intégrer une dimension environnementale marquée visant à favoriser le retour de la nature en ville. Concrètement, cela se traduit par : La désimperméabilisation des voies piétonnes et cyclables en substituant le traditionnel en-robé par un matériau clair qui favorise l'infiltration des eaux ; La gestion intégrée des eaux pluviales urbaines en créant des noues de stockage et d'infiltration afin de limiter les effets d'évènements pluvieux sur les réseaux d'assainissement collectif unitaires ; La transformation de zones imperméabilisées en espaces verts, y compris avec la plantation d'arbres.	01/09/2023	30/06/2024	devis)
6	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Mise en oeuvre du schéma directeur cyclable du Sundgau - Réalisation d'une	Commune de Chavannes-sur-	RD419	Le projet a pour objet de créer une voie mixte pour des mobilités vertes et décabornées piétons-cycistes, sécurisée en bordure de RD419.	01/07/2023	30/11/2023	130 000 € HT
7	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Déploiement d'une solution de télérelevé	SIAEP du Haut- Bois	Chavannes/Etang et Elbach	Evolution de la solution de télérelevé vers une solution plus efficiente en cloud et possibilité d'intégrer le réseau smart city de la commune de Chavannes-sur-l'Etang	01/07/2023	01/11/2023	6000 €HT
8	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	Repeuplement des forêts communales	Commune	Forêts communales	Repeuplement des forêts après les pertes connues sur les résineux, hêtres, etc.	01/11/2023	31/01/2024	5000
9	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	production d'électricité par le solaire	Commune SIVOM de	salle communale	Installation de panneaux photovoltaïques en toitures	01/11/2023	01/02/2024	60000
10	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique		Diefmatten Falkwiller Gildwiller Hecken	HECKEN	dégoudronnage de la cour d'école maternelle pour mettre en place un revêtement écologique	01/07/2024	04/09/2025	En cour d'étude
11	Axe 1 : s'engager pour la transition écologique	chaufferie centralisée au bois	commune	Altenach	Suppression des chauffages individuels au fioul des batiments communaux et passage a une chaufferie centralisée plaquettes avec réseau de chaleur	01/09/2022	01/12/2023	468247.03 euros TTC
	Axe 1 : s'engager pour la transition				Installation de panneaux photovoltaïques sur un pan de la toiture de l'église du	01/01/2024	31/12/2024	?
13	écologique Axe 1 : s'engager pour la transition écologique		commune commune de FRIESEN	Altenach FRIESEN	village Dans le cadre de la réfection du Parking de la salle polyvalente nous souhaitons procéder à sa désimperméabilisation	01/03/2024	01/05/2024	projet non abouti
14	Axe 2 : s'engager pour une économie moderne de proximité	Revitalisation friche industrielle Peugeot	commune	Rue de Bâle	Revitalisation ancienne friche Peugeot	01/01/2025	01/01/2026	250000
15	Axe 2 : s'engager pour une économie moderne de proximité	sentier botanique et parcours sportif	commune	Mooslargue	Réalisation d'un parcours sportif destinés aux enfants et d'un sentier botanique pour créer un espace promenade ludique	01/01/2024	31/12/2024	40 817 €
40	Axe 3 : s'engager pour un territoire	DDI D :				01/09/2024		
16	cohérent au service des habitants Axe 3 : s'engager pour un territoire	RPI avec Dannemarie Construction d'une Maison d'Assistantes	_		Anticiper une baisse des effectifs Construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) dans le but de	01/01/2023	31/12/2023	Une étude de faisabilité va être lancée
17	cohérent au service des habitants Axe 3 : s'engager pour un territoire		Commune	Saint-Ulrich	proposer un service d'accueil supplémentaire inexistant dans notre secteur	01/07/2025	01/01/2027	2 millions
18	cohérent au service des habitants Axe 3 : s'engager pour un territoire	Ecole	0	Dannemarie mairie	Rénovation et création écoles	01/07/2023	01/03/2024	30000
19	cohérent au service des habitants Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du	Accessibilité et Hygiènes Réhabilitation du Centre Jean Barthomeuf	Commune	6 rue de Bellefontaine 68210	création de sanitaire mairie et visiteur Développer au centre-village un lieu de vie propice à la rencontre des villageois et à	01/01/2024	31/12/2025	1300000
21	territoire Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	en maison de village Création d'un city-stade	Commune	Chavannes-sur-l'Etang 5 rue de Cernay	l'épanouissement de la vie associative Création d'un city stade à coté de l'aire de jeux actuel pour diversifier les activités sportives	03/07/2023	04/09/2023	90 000 € HT
22	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Parc ancienne mairie	commune	Derrière l'ancienne mairie	Parc et aire de jeux plus parking derrière l'ancienne mairie	15/04/2023	01/06/2024	180000
23	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Relais cyclotourisme	commune	Long du canal à proximité des 100 pâtes	Installation d'un hébergement + station réparation cyclotourisme	15/04/2023	01/11/2023	67946
24	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Aménagement maison des associations	commune	Dannemarie	Aménagements de la maison des associations	01/01/2025	01/12/2025	100000
25	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Rénovation salle polyvalente	commune	Dannemarie	Rénovation	01/01/2025	01/01/2026	200000
26	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire	Etude de sécurité sur la RD103	commune		Etude de sécurité en cours avec la société BEREST pour revoir la sécurité de la RD103 et ainsi favoriser et sécuriser l'itinéraire cyclable	30/03/2023	30/09/2023	10146 € TTC pour l'étude de sécurité
27	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire		Commune de SAINT-ULRICH avec les Communes voisines	SAINT-ULRICH	Ouverture d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) afin de répondre aux besoins en matière de garde d'enfants	01/04/2024	01/04/2025	726 500.00 € HT
28	Axe 4 : développement de la vie de village, de la vie associative et sportive et de la cohésion du territoire		COMMUNE DE FRIESEN	FRIESEN	Transformation du terrain de tennis en terrain de jeux type city park	01/03/2024	01/05/2024	projet à l'étude

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Approbation mise à jour définition intérêt communautaire Délibération n° C20230402

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 53Dont « contre » : 01

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х		**************************************	
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х	A III A SA S	
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			1
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			to I to I I I I I I I I I I I I I I I I
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
1 New 1 See F F Healer See F N	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			



ID: 068-200066033-20230413-C20230402-DE

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230402 ADMINISTRATION GENERALE

APPROBATION MISE à JOUR DEFINITION INTERET COMMUNAUTAIRE

Lors de la séance du Conseil Communautaire en date du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé la définition de l'intérêt communautaire ;

Vu la mise à jour de la définition de l'intérêt communautaire en séance du Conseil Communautaire en date du 29 novembre 2018 par délibération n°C20181101, apportant des précisions en ce qui concerne la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de développement économique ;

Considérant que la Communauté de Communes Sud Alsace Largue dans le cadre de ses compétences supplémentaires, en matière d'action sociale d'intérêt communautaire, souhaite apporter les précisions suivantes :

Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

- La création, construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accueil dédié à la petite enfance suivantes :
 - o Les multi-accueils situés à Dannemarie et à Seppois-le-Bas
 - o Relais Petite Enfance (RPE)
- La gestion d'accueil de loisirs périscolaire à vocation éducative (excluant les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les garderies), de la Petite section au CM2, le midi et le soir et, en plus uniquement à Seppois-le-Bas et Pfetterhouse, le matin.
- La gestion de restaurants scolaires de la Petite section au CM2, en complément des accueils, et pour un effectif d'enfants minimum moyen de 14 enfants réguliers par jour.
- La gestion d'accueils de loisirs sans hébergement permanents à vocation éducative faisant de l'accueil périscolaire de la Petite section au CM2 dans des locaux appartenant à la communauté de communes Sud Alsace Largue.
- La gestion d'un service d'animations jeunesse organisant ou coordonnant des stages, des séjours, les accueils de loisirs saisonniers ou des actions pédagogiques d'initiation ou de découverte à vocation éducative à destination de l'enfance et de la jeunesse.
- L'organisation ou la coordination d'actions de soutien à la parentalité à travers les structures ou services intercommunaux.

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230402-DE

Actions en faveur des personnes âgées :

- La M.A.R.P.A de la Largue: dans le cadre du contrat de bail qui lit la communauté de communes à l'association de gestion de la M.A.R.P.A, la collectivité remplit ses obligations de propriétaire du bâtiment situé 5 rue du Château à Seppois-le-Bas. La collectivité peut, si nécessaire, abonder au fonctionnement de cette structure.
- Participation à des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

Actions tout public:

L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'une démarche de convention territoriale globale pour l'ensemble du territoire et la coordination des actions engagées.

Le Conseil Communautaire est invité à se prononcer à la majorité qualifiée des deux tiers des suffrages exprimés, sur la mise à jour de l'intérêt communautaire telle que présentée ci-dessus, et dont la version intégrale de la définition de l'intérêt communautaire est annexée à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes Sud Alsace Largue, après délibération, par 53 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

- DECIDE la mise à jour de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires et de celles exercées à titre supplémentaire incluses dans les statuts de la communauté de communes Sud Alsace Largue, tel qu'annexée, avec effet au 1^{er} mai 2023;
- ABROGE la délibération n° C20171202 du 21 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt communautaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN





Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID: 068-200066033-20230413-C20230402-DE

		SOMN	AAIRE				
SON	MMAIRE						2
1 (COMPETENCES	OBLIGATOIR	ES				3
2 0	COMPETENCES	SUPPLEMEN	TAIRES				4
Арр	rouvé par délibé	ration du con	seil communa	utaire n° C2023	0402 du 13 avril	2023	



1 COMPETENCES OBLIGATOIRES

EN MATIERE D'AMENAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D'ACTIONS D'INTERET COM-

Sont d'intérêt communautaire :

- Signalétique verticale et aménagement d'aires de loisirs, de parcours pédestres entre les communes membres :
- ✓ Aménagement et entretien de futures bases de loisirs intercommunales;
- ✓ Aménagement, gestion et entretien du relais nautique situé sur les communes de Dannemarie
- ✓ Aménagement, entretien, extension, actions d'animation des lieux d'accueil touristiques appartenant à la communauté de communes ;
- Mise en place de la charte intercommunale de développement et d'aménagement servant de base à la mise en œuvre de programmations annuelles d'actions négociées avec l'ensemble des partenaires institutionnels ;
- Création et élaboration d'un GERPLAN ;
- Elaboration et animation d'une charte intercommunale en collaboration avec les structures intercommunales voisines :
- ✓ Acquisition et échange de terrains et d'immeubles nécessaires au développement urbain et économique ; aux équipements collectifs ; à la protection du patrimoine, de la faune et de l'environnement;
- ✓ Les Z.A.C. nouvelles et répertoriées dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Sundgau ou schéma de secteur et qui cumulent les critères suivants :
 - Ne sont pas des Z.A.C. à vocation économique (lesquelles relèveront du bloc de compétence développement économique);
 - o Répondent aux priorités de développement de la communauté de communes et nécessitent l'exercice de plusieurs compétences intercommunales ;
 - Ont une surface minimale de 10 hectares.

Définition de l'intérêt COMMUNAUTAIRE

- Les activités commerciales nouvelles dont la zone de chalandise et le rayonnement couvrent le périmètre intercommunal ;
- Les activités commerciales qui ne concurrencent pas d'autres activités commerciales existantes et de même type ou objet commercial sur le périmètre intercommunal ;
- ✓ Les activités commerciales qui s'installent dans les zones d'activités intercommunales ;
- Les activités commerciales et la politique du commerce en lien avec le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) de la Région Grand Est.

2 COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ECHEANT DANS LE CADRE DE SCHEMAS DEPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ L'entretien, l'extension, la gestion du Centre d'Initiation à la Nature et l'Environnement (CINE)
- ✓ Les actions d'incitation et de sensibilisation de la maîtrise de la demande d'énergie à destination du grand public;
- ✓ Le soutien technique, la participation ou la réalisation d'aménagement, d'équipements ou d'études visant à la maîtrise de la demande d'énergie ou à l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre de projets d'initiative publique.
- POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DONT LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPERATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE, EN FAYEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La location, la gestion, l'entretien des logements dont la communauté de communes est pro-
- ✓ L'étude et la réalisation d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH);
- L'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux à la demandes des comm
- La mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et des actions qui peuvent en dé-Page 4 | 5

compétences supplémentaires



- La gestion de plusieurs logements d'urgence et à vocation sociale propriétés de la communauté de communes destinés prioritairement aux personnes défavorisées, en situation d'urgence ou en situation de solliciter l'octroi d'un logement social ou d'un logement à loyer modéré.
- 2.3 CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET D'EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE D'INTERET COMMUNAUTAIRE.

Sont d'intérêt communautaire les équipements culturels et sportifs suivants :

- La salle d'activités sportives intercommunale appelée Complexe Omni Sport Evolutif Couvert (COSEC) située à Dannemarie;
- √ L'école de musique de la région de Dannemarie.

Seront d'intérêt communautaire la création, l'extension, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements culturels et sportifs propriétés de la communauté de communes.

2.4 ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.4.1 Actions en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse :

Sont d'intérêt communautaire :

- La création, construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des structures d'accuell dédié à la petite enfance suivantes :
 - Les multi-accueils situés à Dannemarie et à Seppois le Bas
 - o Relais Petite Enfance (RPE)
- La gestion d'accueil de loisirs périscolaire à vocation éducative (excluant les études surveillées, l'accompagnement à la scolarité, les garderies), de la Petite Section au CM2, le midi et le soir et, en plus uniquement à Seppois le Bas et Pfetterhouse, le matin.
- La gestion de restaurants scolaires de la Petite Section au CM2, en complément des accueils, et pour un effectif d'enfants minimum moyen de 14 enfants réguliers par jour,
- La gestion d'accueils de loisirs sans hébergement permanents à vocation éducative faisant de l'accueil périscolaire de la Petite Section au CM2 dans des locaux appartenant à la CCSAL
- La gestion d'un service d'animations Jeunesse organisant ou coordonnant des stages, des séjours, les accueils de loisirs saisonniers ou des actions pédagogiques d'initiation ou de découverte à vocation éducative à destination de l'enfance et de la jeunesse.
- ✓ L'organisation ou la coordination d'actions de soutien à la parentalité à travers les structures ou services intercommunaux.

44 COMMUNES - 22 800 HABITANTS

Altenoch / Ballersdorf / Balschwiller / Bellemagny / Bernwiller / Bröchaument / Bretten / Buethwiller Chavannes-sur-l'Etang/Dannemarie / Diefmatten / Eglingen / Elbach / Eteimbes / Falkwiller / Friesen Fulleren / Gildwiller / Gammersdorf / Guevenatten / Hagenbach / Hecken / Hindlingen / Lorgitzen Magny / Manspach / Mertzen / Mantreux-Jeune / Mantreux-Vieux / Mooslargue / Pfetterhause Retzwiller / Romagny / Saint-Casme / Saint-Ulrich / Seppois-le-Bas / Seppois-le-Haut / Sterneberg Strueth / Traubach-le-Bas / Traubach-le-Haut / Veberstrass / Voldieu-Lutran / Wolfersdorf

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Reçu en préfecture le 27/04/2023



Publié le 28/04/2023

ID: 068-200066033-20230413-C20230402-DE

2.4.2 Actions en faveur de IL Sont d'intérêt communautaire :

- ✓ La M.A.R.P.A de la largue: dans le cadre du contrat de bail qui lie la Communauté de Communes à l'association de gestion de la M.A.R.P.A., la collectivité remplit ses obligations de propriétaire du bâtiment situé 5 rue du château à Seppois le Bas. La collectivité peut, si nécessaire, abonder au fonctionnement de cette structure.
- ✓ Participation à des actions favorisant le maintien à domicile des personnes âgées.

2.4.3 Actions tout public :

Est d'intérêt communautaire :

 L'élaboration, la mise en œuvre et l'animation d'une démarche de convention territoriale globale pour l'ensemble du territoire et la coordination des actions engagées.

2.5 CREATION OU AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Sont d'intérêt communautaire :

- Les voiries communales et rues au droit de la dernière maison d'habitation desservant les bâtiments intercommunaux dédiés aux activités sportives, à l'environnement et au tourisme;
- ✓ Les voiries concourant à l'optimisation des crues et à la protection des populations au risque d'inondations et pouvant être inscrites dans la Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) Ill amont, Doller et Largue – TRI agglomération mulhousienne;
- ✓ Les voiries communales desservant principalement les équipements liés à la collecte des déchets verts;
- Les parkings et aires de stationnement existant dédiés aux compétences intercommunales et matière d'environnement (éducation à l'environnement, au covoiturage, au déploiement des véhicules électriques et bornes de recharge, etc.) et activités culturelles d'intérêt communautaire;
- ✓ La création et l'aménagement d'itinéraires ou tronçons cyclables interconnectant les communes membres à l'itinéraire cyclable EuroVélo 6 situé sur le territoire communautaire ou en lien avec le schéma départemental d'itinéraires cyclables du Haut-Rhin.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Adoption statuts association gestion Centre de santé Seppois-le-Bas - Délibération n° C20230403

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléé : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 53Dont « contre » : 02

Dont abstention: 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			X	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х		W/A-# 19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-19-1	
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	<u> </u>
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			The Test CHUIUIU
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			+
comment of Habitan LS	MOHN	Alain	Titulaire/A	X		98	
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	^		Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X		^	



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X	ID: 068-200066033-20230413-C20230403-DE				
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Χ					
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Χ					
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X					
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Χ					
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х					
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X					
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X				
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ					
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X					

DELIBERATION N° C20230403 ADMINISTRATION GENERALE ADOPTION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU CENTRE DE SANTE DE SEPPOIS-le-BAS

Considérant que le centre de santé communal de Seppois-le-Bas est actif depuis 2014 et permet aux populations du bassin de vie d'accéder à une offre de médecine de proximité, offrant un service déterminant pour l'accès aux soins et à la prévention, contribuant ainsi à la lutte contre les déserts médicaux ;

Afin de pérenniser son existence et son fonctionnement, la transformation de la gestion communale de droit public en gestion associative de droit privé est souhaitable.

La communauté de communes Sud Alsace Largue ayant participé activement aux travaux d'élaboration des statuts de l'association, il est proposé d'intégrer l'association parmi les personnes morales constituant les membres fondateurs aux côtés de la commune de Seppois-le-Bas, l'ASMEPAC, la Pharmacie de la Largue à Seppois-le-Bas, l'amicale des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas, la Maison d'enfants Henry Dunant et la MSA d'Alsace.

L'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas est régie par les articles 21 à 79-IV du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Vu la présentation du projet de statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas :

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas, tels que présentés et annexés ;
- de désigner Monsieur Jean-Marc SCHNOEBELEN en tant que représentant de la communauté de communes Sud Alsace Largue pour siéger au sein de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas;
- d'autoriser le Président à signer les dits-statuts tels que présentés et annexés, ainsi que tous documents en lien avec la création de ladite association.

Le Conseil Communautaire, après délibération par 53 voix pour, 02 voix contre et 0 abstention :

• **APPROUVE** les statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas, tels que présentés et annexés ;

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



- DESIGNE Monsieur Jean-Marc SCHNOEBELEN en tant que representant de la communauté de communes Sud Alsace Largue pour siéger au sein de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas;
- AUTORISE le Président à signer les dits-statuts tels que présentés et annexés, ainsi que tous documents en lien avec la création de ladite association.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Statuts de l'association de gestion du centre de santé de Seppois-le-Bas

Contenu	
Préambule	
TITRE I - Constitution - Objet -	- Siège - Durée
TITRE III - Fonctionnement et a	ıdministration
	ociation - Financement - Comptabilité
TITRE V - Dissolution de l'asso	ciation
TITRE VI - Réglement intérieur	5]

Article 3 : Siège

Le siège de l'association est fixé au 8 place du Marché, 68 580 Seppois-le-Bas. Il peut être transféré par simple décision du Conseil d'Administration

Article 4 : Durée

La durée de l'association est illimitée

TITRE II - Composition

Article 5 : Les membres de l'association

L'association se compose des membres fondateurs (cf. article 1). Elle peut s'ouvrir à des membres adhérents et des membres d'honneur.

Les membres adhérents (cf. article 6) peuvent être, notamment, des personnes morales ayant pour vocation d'agir dans le domaine de la santé ou des personnes physiques qualifiées dans des domaines intéressant l'association ou disposant d'une reconnaissance dans les domaines visés à

La qualité de membre d'honneur peut être attribuée par le Conseil d'Administration à l'unanimité aux personnes qui rendent ou qui ont rendu des services importants à l'association. Ils peuvent assister aux Assemblées Générales avec voix consultative, mais ne sont pas éligibles au Conseil d'Administration ni au Bureau.

Article 6 : Admission des membres adhérents

L'admission des membres adhérents est exclusivement décidée par le Conseil d'Administration à l'unanimité, sur proposition du bureau. Le refus d'admission n'a pas à être motivé.

Peut être membre adhérent de l'association toute personne physique ou morale

- Ayant adhéré aux présents statuts,
- S'étant acquittée de la cotisation dont le montant est validé par l'Assemblée Générale
- Agréée par le Conseil d'Administration

Chaque membre s'engage à respecter les présents statuts ainsi que tous les actes de portée individuelle ou collective, établis par l'association dans le cadre de ses attributions.

Article 7: Cotisations

Chaque membre s'engage à s'acquitter de la cotisation dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Recu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



Préambule

ID: 068-200066033-20230413-C20230403-DE

Le centre de santé con du bassin de vie d'accéder à une offre de médecine de proximité

Il offre un service déterminant pour l'accès aux soins et à la prévention, contribuant ainsi à la lutte contre les déserts médicas

Afin de pérenniser son existence et son fonctionnement, il est décidé de transformer la gestion ale de droit public en gestion associative de droit privé.

TITRE I - Constitution - Objet - Siège - Durée

Article 1 : Constitution et dénomination

Il est formé par les personnes morales suivantes :

- La Commune de Seppois-le-Bas
- La Communauté de Communes Sud Alsace Largue
- L'ASMEPAC
- La Pharmacie de la Largue à Seppois-le-Bas
- L'amicale des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas
- La Maison d'enfants Henry Dunant

La MSA d'Alsace

ci-après désignés « membres fondateurs », une association dénommée : Centre de santé de la

Cette association est régie par les articles 21 à 79-IV du Code Civil Local maintenus en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle.

Elle est inscrite au registre des associations du Tribunal judiciaire de Mulhouse.

Article 2 : Objet

L'association à but non lucratif a pour objet la gestion du centre de santé de la Largue.

Ce centre de santé a pour objet, sur l'intercommunalité de Sud Alsace Largue, mais aussi le nord du Territoire de Belfort et une partie de la Communauté de Communes du Sundgau, de

Renforcer l'accès aux soins primaires et/ou de premiers recours,

- Participer à la coordination entre les professionnels de santé,
- Développer la prévention,
- Agir pour favoriser le recrutement des professionnels de santé dont prioritairement les médecins

- Le personnel médical est amené à travailler avec les acteurs locaux tels que :
 L'EHPAD Heimelig à Seppois-le-Bas et Waldighofen et la MARPA de la Largue à
 - Les professionnels de santé sur l'intercommunalité de Sud Alsace Largue, du nord du Territoire de Belfort et une partie de la Communauté de Communes du Sundgau
 - L'hôpital d'Altkirch

Article 8 : Perte de la qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd par :

- Le décès pour les personnes physiques,
- La dissolution pour les personnes morales,
- La démission, adressée par lettre recommandée avec accusé de réception au Président de l'association, la perte de qualité de membre intervenant alors par défaut dans les 3 mois,

La radiation prononcée par le Conseil d'Administration :

-Pour non paiement de la cotisation dans un délai de 12 mois après sa date d'exigibilité,
-Pour motif grave, l'intéressé ayant été préalablement invité par lettre recommandée avec accusé de réception à se présenter devant le Conseil d'Administration et à fournir des

Constitue <u>notamment</u> un motif grave: toute initiative visant à diffamer l'association ou ses représentants ou à porter volontairement atteinte à son objet; toute prise de position publique présentée au nom du Conseil d'Administration, qui n'aurait pas été régulièrement approuvée par lui ou l'Assemblée Générale de l'association; tout comportement préjudiciable aux intérêts de

TITRE III - Fonctionnement et administration

Article 9 : Dispositions communes pour la tenue des Assemblées Générales

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association

Les Assemblées Générales sont Ordinaires ou Extraordinaires

L'Assemblée générale est soit convoquée par le Président du Conseil d'Administration, qui fixe l'ordre du jour, soit à la demande écrite du tiers des membres de l'association, arrondi à l'entier

Les convocations sont adressées par lettres individuelles ou courriels aux membres de l'Assemblée Générale, au moins dix jours avant la date de l'Assemblée.

Elle se réunit au siège de l'association ou tout autre lieu fixé par la convocation

Le Président ou, à défaut, le Vice-Président, préside l'Assemblée

Chaque membre dispose d'une voix délibérative à l'exception des membres d'honneur qui ne disposent que d'une voix consultative.

Tout membre ne pouvant être présent peut donner à un autre membre mandat de le représenter via un pouvoir. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limitée à

Le scrutin s'effectue à main levée sauf si un tiers des membres présents demande un vote à

En cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et un Secrétaire de séance, et reportées dans le registre des Procès-verbaux des Assemblées Générales. Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent et certifiée conforme par le Bureau et l'Assemblée.

Le Bureau des Assemblées Générales est celui de l'association (cf. article 14)

Le Président fera connaître dans les 3 mois au Tribunal judiciaire de Mulhouse les modifications de membres du Conseil d'Administration ou de statuts, la dissolution ou la fusion / transformation de l'association.

Article 10 - Assemblée Générale Ordinaire

Attributions

- L'Assemblée Générale est compétente pour :

 Entendre les rapports du Conseil d'Administration sur la gestion, notamment sur la situation morale et financière de l'association.
 - Approuver les comptes de l'exercice financier écoulé
 - Révoguer, le cas échéant, le Conseil d'Administration,
 - Valider les actions et orientations à venir et d'en contrôler l'exécution,
 - Procéder à l'élection en son sein des membres élus au Conseil d'Administration

Fonctionnement L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins 1 fois par an et chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige.

La validité des délibérations de l'Assemblée Générale requiert la présence physique de la moitié des membres sur première convocation.

Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée avec le même ordre du jour dans un délai de 15 jours. Lors de cette deuxième réunion, l'Assemblée délibère valablem quel que soit le nombre de présents ou représentés.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés

Le scrutin est à mains levées, sauf décision contraire.

Article 11 - Assemblée Générale Extraordinaire

Attributions

L'Assemblée Générale Extraordinaire a pour objet

- · De se prononcer sur les modifications des statuts.
- De décider de la dissolution de l'association, de la dévolution des biens et la liquidation de l'association et pour nommer un liquidateur,
- De décider de la fusion ou de la transformation de l'association

Fonctionnement

La validité de délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire requiert la présence physique d'au moins la moitié de ses membres sur première convocation.
Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée avec le même

ordre du jour dans un délai de 10 jours. Lors de cette deuxième convocation, l'Assemblée délibère valablement, quel que soit le nombre de présents ou représentés

Il peut déléguer à un délégué général les pouvoirs nécessaires pour exécuter les décisions du Conseil d'Administration et assurer le fonctionnement courant de l'association dans le cadre des décisions prises par le Conseil d'Administration, ce qui comprend notamment la gestion financière (perception des recettes, paiements), le recrutement du personnel, la représentation de l'association dans tous les actes de la vie civile. Le Conseil d'Administration établit à cet effet une délégation écrite.

Le Conseil d'Administration fixe le budget annuel et, le cas échéant, les mesures d'ajustement

Il entend le rapport du Président, arrête les comptes et propose à l'Assemblée générale les éventuelles modifications à apporter aux statuts

Il peut élaborer un règlement intérieur pour l'association

Le Conseil d'Administration peut appeler à assister à ses réunions toute personne qualifiée dont il jugera la présence utile.

Fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit soit sur convocation de son Président, qui fixe l'ordre du jour, chaque fois que celui-ci le juge utile et au moins 1 fois par an, soit à la demande écrite du tiers de ses membres, arrondi à l'entier supérieur.

Les convocations sont adressées par lettres individuelles, ou courriels aux membres du conseil d'Administration au moins dix jours avant la réunion.

e Conseil d'Administration se réunit au siège de l'association ou en tout autre lieu indiqué dans

La validité des décisions du Conseil d'Administration requiert la présence ou la représentation de la moitié de ses membres sur première convocation.

la motite de ses memores sur premiere convocation.

Tout administrateur absent ou empêché peut donner à un autre administrateur mandat de le représenter. Le nombre de pouvoirs pouvant être détenus par une même personne est limité à un. Si ce quorum n'est pas atteint, le Conseil d'Administration est convoqué de nouveau avec le même ordre du jour. Lors de cette deuxième réunion, le Conseil délibère valablement, quel que soit le nombre de présents ou représentés.

Le scrutin est à mains levées, sauf décision contraire.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux signés par le Président et un Secrétaire de séance qui peuvent en délivrer des cop Il est tenu une feuille de présence qui est signée par chaque membre présent.

Article 14: Composition et fonctionnement du bureau

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Bureau composé de

- 1 Président.
- 1 Vice-Président
- 1 Secretaire.

Envoyé en préfecture le 27/04/2023

Recu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

Les décisions sont pris ID: 068-200066033-20230413-C20230403-DE Le scrutin est à mains

Article 12 - Composition du Conseil d'Administration

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de :

- Membres de droit avec voix délibérative (désignés):

 2 représentants de la Commune de Seppois-le-Bas
 - 1 représentant de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue
 - 1 représentant de l'ASMEPAC
 - 1 représentant de la Pharmacie de la Largue de Seppois-le-Bas
 - 1 représentant de l'amicale des sapeurs-pompiers de Seppois-le-Bas 1 représentant de la Maison d'enfants Henry Dunant
 - 1 représentant de la MSA d'Alsace

Chaque membre présent ou représenté dispose d'une voix délibérative.

Eventuellement de 1 à 2 membres élus avec voix délibérative

Ces membres adhérents sont élus à la majorité par l'Assemblée Générale pour 3 ans renouvelables.

Membres admis avec voix consultative :

• Le délégué général du centre de santé

Enfin, participent avec voix consultative toute personne ponctuellement invitée (dont les salariés du centre de santé) au regard de l'ordre du jour à traiter.

Le mandat d'administrateur prend fin en cas de perte de la qualité de membre conformément à l'article 8 des statuts, ou en cas de perte de la qualité au titre de laquelle le représentant d'un membre de personne morale a été désigné.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration procède au remplacement. Les pouvoirs de l'administrateur nouvellement nommé prennent fin au moment où devait normalement expirer le mandat de l'administrateur remplacé.

Article 13 : Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

Rôle Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer l'association, dans les limites de son objet et sous réserve des pouvoirs de l'Assemblée Générale. Il définit les orientations à venir de l'association dans tous les domaines relevant de sa compétence, détermine les objectifs à atteindre et en contrôle l'exécution.

Il autorise le Président à agir en justice

Il est investi des pouvoirs lui permettant de réaliser tout achat, aliénation ou location de bien matériel (mobilier ou immobilier) ou immatériel, emprunt ou prêt, et toute opération nécessaire au fonctionnement de l'association.

La commune de Seppois-le-Bas assure la présidence.

Le délégué général est membre de droit du bureau avec voix consultative. Il assiste le Président du Bureau, notamment dans la préparation des travaux du Bureau et du Conseil d'Administration et le contrôle de la mise en œuvre des décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée

Il a notamment pour rôle de préparer les questions soumises au Conseil d'Administration. Il peut assister le Président dans la fixation de l'ordre du jour.

Le Président veille à la mise en œuvre des décisions du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale, sous le contrôle du Conseil d'administration.

Le Président, ou à défaut le vice-Président, préside les réunions du Conseil d'administration et de

l'Assemblée générale. Il fixe l'ordre du jour des réunions, dirige les discussions, met au vote les propositions régulièrement présentées et fait exécuter les décisions prises.

Article 15 : Gratuité des fonctions

Les membres de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du Bureau remplissent gratuitement leurs fonctions

 Le Président peut être remboursé des frais qu'il engage au titre de l'exercice de son mandat, sur présentation des justificatifs

Les membres du Conseil d'Administration représentant l'Association auprès d'instances statutaires d'autres structures peuvent être remboursés des frais de déplacement qu'ils engagent, sur présentation des justificatifs

TITRE IV - Ressources de l'association - Financement -Comptabilité

Article 16 - Ressources - Financements

L'association peut percevoir :

- Les recettes provenant de la vente de produits, de services, de prestations ou de manifestations organisées par l'association,
- Les cotisations des membres, Des subventions publiques ou privées,
- Des dons
- Toute ressource non interdite par la loi et les règlements.

Article 17 - Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de son inscription au registre des associations pour se terminer le 31 décembre de l'année en cours.

Il sera établi des comptes annuels à la clôture de chaque exercice.

Publié le 28/04/2023



ticle 18 : Responsabilité

ID: 068-200066033-20230413-C20230403-DE ticle 19: Dissolution

ssociation et chacun de ses membres ne peuvent être tenus pour responsables : Dans le respect des dispositions légales en vigueur, des dettes contractées Des dettes contractées par les membres dans le cadre de leurs activités propres l'association dans le cadre de sa gestion

par

e s'assure contre la réalisation des risques inhérents à son activité propre.

TITRE V - Dissolution de l'association

zonvoquée spécialement à cet effet. dissolution de l'Association est prononcée par une Assemblée Générale Extraordinaire,

prévues à l'article 11 des présents statuts. Les conditions de convocation et les modalités de tenue d'une telle Assemblée sont celles

Un liquidateur est nommé par l'Assemblée Générale pour procéder aux opérations de liquidation. Le reliquiat d'actif est dévolu par l'Assemblée Générale, s'il y a lieu, après apurement du passif, à poursuivant des buts similaires. une ou plusieurs associations qu'elle désignera nommément par résolution, association(s)

TITRE VI - Règlement intérieur

Article 20 : Règlement intérieur

préciser certaines modalités de fonctionnement Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge nécessaire, établir un règlement intérieur destiné à

Il s'impose alors à tous les membres de l'association.

Article 21 : Déclaration

9

Les judic Tous d'Ac

Fait

La Commune de Seppois-le-Bas L'amicale des sapeurs-pompiers de L'ASMEPAC La MSA d'Alsace Seppois-le-Bas La Maison d'enfants Henry Dunant La Pharmacie de la Largue à Seppois-La Communauté de Communes Sud Alsace Largue Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Délibération

10



CONSEIL COMMUNAU

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Contrat d'assurance des risques statutaires avec CDG68 2024-2027 - Délibération n° C20230404

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 53 Dont « contre »: 01

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
,	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			j
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	X			
TITOLINDICTI	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	^	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		^	Х	
MONTHEUX-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х		^	+
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M	X			+
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Patrick	Titulaire/A	^		Х	PARENT Marc
WOOSLARGUE						X	
PFETTERHOUSE	FRISCH HEYER Procuration	Jean-Rodolphe Morand	Titulaire/M Titulaire/A	Х		Α	HEYER Morand
RETZWILLER	GRANDGIRARD		Titulaire/A Titulaire/M				<u> </u>
KEIZWILLEK	MOHN	Franck Alain	Titulaire/M	X			
DOMACNIV				X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х		v	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	V		Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			1

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х	ID: 068-200066033-20230413-C20230404-DE				
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х					
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х					
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х					
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х			
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х					
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х					
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х					
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х				
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х					
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х					

DELIBERATION N° C20230404

MOYENS GENERAUX - RH

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024-2027 EN LIEN AVEC LE CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN

Considérant que la communauté de communes Sud Alsace Largue a souscrit un contrat d'assurance statutaire via le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, arrivant à son terme le 31 décembre 2023 ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin propose de procéder pour le compte des collectivités qui le souhaitent à une mise en concurrence sur de nouveaux contrats d'assurance statutaire à effet du 1^{er} janvier 2024 ;

Le Président expose aux membres du Conseil communautaire :

- l'opportunité pour la communauté de communes Sud Alsace Largue de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents;
- ▶ l'opportunité de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence ;
- que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la communauté de communes Sud Alsace Largue.
- **Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux et pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, du code général de la fonction publique, des textes précédents le code et non encore codifiés ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 01 voix contre et 01 abstention :

 DECIDE que la Communauté de communes Sud Alsace Largue charge le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230404-DE

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident de service et maladie contractée en service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire;
- Agents affiliés à l'IRCANTEC : accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2024. Régime du contrat : capitalisation.

• **PREND ACTE** que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 28/04/2023

Berger Levfault

EXTRAIT ID: 068-200066033-20230413-C20230405-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Renouvellement de trois postes non permanents Délibération n° C20230405

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

- Dont suppléés : 04 - Dont représentés : 06 Votants: 55

Dont « pour » : 55Dont « contre » : 0

Dont abstention: 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Χ			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	Х			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	<u> </u>	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		,,	Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	1		Х	PARENT Marc
-	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	1		X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			1
INLIZVVILLLIN	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M	, ·		Х	



ID: 068-200066033-20230413-C20230405-DE

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Χ			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230405

MOYENS GENERAUX - RH

RENVOUVELLEMENT DE TROIS POSTES NON PERMANENTS

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée notamment par la loi n°94-1134 du 27 décembre 1994 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorisant le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris ;

Le Président présente au Conseil communautaire le renouvellement de trois postes non permanents comme suit :

Pôle Action sociale

Afin de répondre aux taux d'encadrement réglementaire de ses activités périscolaires, la collectivité ajuste ses effectifs à travers le recrutement d'agents par le biais de contrats non permanents.

Ainsi, il est proposé le renouvellement, à compter du 1^{er} mai 2023, de deux postes comme suit :

Grade	Service	Temps de travail
Adjoint territorial d'animation	Restauration scolaire	7/35°
Adjoint territorial d'animation	Restauration scolaire	7/35°

■ Pôle Développement – Touristique :

Le poste non permanent du Relais Nautique arrivant à échéance au 30 avril 2023, il convient de le renouveller pour une nouvelle période de 18 mois, à compter du 1er mai 2023, comme suit :

Reçu en préfecture le 28/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230405-DE

Grade	Service	Temps de travail
Adjoint administratif territorial	Relais Nautique	35/35°

Vu le budget de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue ;

Il est proposé au Conseil communautaire de renouveler, à compter du 1^{er} mai 2023, les trois emplois non permanents tels que présentés ci-dessus, et d'autoriser le Président à signer tout document y afférent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

• Le RENOUVELLEMENT des trois postes non permanents tels que présentés ci-dessus, à compter du 1^{er} mai 2023, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

Les crédits relatifs au renouvellement de ces trois postes non permanents sont inscrits au BP 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation évolution plan financement travaux du Cosec Délibération n° C20230406

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Votants: 55

Dont « pour » : 50Dont « contre » : 05

Dont abstention: 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х	1		
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х	1		
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х	1		
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			,
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X	1		
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X	1		
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		^	Х	
MONTHEON-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х	 	^	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Patrick	Titulaire/A	^	 	Х	PARENT Marc
WIOOSLARGUE				 		X	
DEETTEDHOLICE				V	 	^	I I E I E I I I I I I I I I I
PFETTERHOUSE	FRISCH HEYER Procuration	Jean-Rodolphe Morand	Titulaire/M Titulaire/A	Х		X	HEYER Morand

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230406-DE

RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

DELIBERATION N° C20230406 GESTION DES INFRASTRUCTURES INTERCOMMUNALES TRAVAUX DU COSEC EVOLUTION DU PLAN DE FINANCEMENT

Vu la délibération n° C20220923 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2022, approuvant le projet de travaux du Cosec ;

Considérant les suites données au marché et les retour analyses du projet et retour effectuées avec la Moe Ceder, il s'avère que l'instabilité sur l'approvisionnement sur matières premières et les fortes augmentations des prix des matériaux depuis 2022 ont modifié l'économie générale du projet, principalement les postes de dépenses liés aux renforcements, consolidation et couverture de la charpente.

Ces facteurs exogènes au projet nécessitent la mise à jour de l'enveloppe budgétaire, solliciter à nouveau l'ensemble des co-financeurs possibles et d'adapter les prises de décisions et de signatures afin de garantir la réouverture du Cosec dans des stratégies financières été des délais contenus.

L'enveloppe prévisionnelle et le descriptif des travaux et interventions au 16/04/2023

	Enveloppe initiale (TTC) Délibération du 29/09/2022	Enveloppe Prévisionnel 16/04/2023 (ht)	Enveloppe Prévisionnel 16/04/2023 (ttc)
Etude et maitrise d'œuvre	63 900 €	53 250 €	63 900 €
Dépose des équipements et travaux préparatoires	48 400 €	40 333 €	48 400 €
Renforcement charpente et couverture	600 000 €	613 333 €	736 000 €
Rénovation des sols et éclairages sportifs	192 000 €	185 000 €	222 000 €
TOTAL	904 300 €	891 917 €	1 070 300 €

Le Président rappelle les co-financeurs sollicités et taux d'aides publiques sollicitées (base 900 000 € HT) :

Etat / DETR: 30 % du montant prévisionnel soit 270 000 €

Région Grand Est : 20 % du montant prévisionnel soit 180 000 €

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230406-DE

- CeA: 30 % du montant prévisionnel soit 270 000 €
- Autofinancement soit 180 000 €

Vu la présentation aux membres du Conseil communautaire des suites du projet de travaux du Cosec et les coûts prévisionnels réactualisés tels que présentés ci-dessus, pour les renforcements et reprises de structure, couverture et charpente ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la mise à jour du plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions et demandes de co-financements liés au projet et à son évolution auprès de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace ou de tout autre cofinanceur et de faire évoluer le plan de financement en conséquence ;
- de valider de déroger pour cette opération de travaux du Cosec et toutes suites à donner à la délibération du 17 mars 2022 concernant les délégations de pouvoir au Bureau et son volet commande publique appliqué aux opérations de travaux du Cosec;
- de donner délégation et d'autoriser le Président pour cette seule opération et travaux mentionnés, dans la limite du plan de financement et du montant prévisionnel de 892 000 €
 HT présenté et annexé à la présente délibération, pour attribuer, signer et notifier les marchés ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne exécution et réalisation du projet de travaux du Cosec, ou le cas échéant autorise le Président à abandonner et mettre fin à la procédure en cours en application des articles du code de la commande publique et signer l'ensemble des documents et actes nécessaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 50 voix pour, 05 voix contre et 0 abstention :

- APPROUVE la mise à jour du plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE le Président à solliciter toutes les subventions et demandes de cofinancements liés au projet et à son évolution auprès de l'Etat et de ses opérateurs, de la Région Grand Est, de la Collectivité Européenne d'Alsace ou de tout autre cofinanceur et de faire évoluer le plan de financement en conséquence;
- VALIDE de DEROGER pour cette opération de travaux du Cosec et toutes suites à donner à la délibération du 17 mars 2022 concernant les nouvelles délégations de pouvoir au BUREAU et son volet commande publique appliqué aux opérations de travaux du Cosec;
- DONNE délégation et AUTORISE le Président pour cette seule opération et travaux mentionnés, dans la limite du plan de financement et du montant prévisionnel de 892 000 € HT présenté et annexé à la présente délibération, pour attribuer, signer et notifier les marchés ainsi que tous les actes nécessaires à la bonne exécution et réalisation du projet de travaux du Cosec, ou le cas échéant autorise le Président à abandonner et mettre fin à la procédure en cours en application des articles du code de la commande publique et signer l'ensemble des documents et actes nécessaires.

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230406-DE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Publié le 28/04/2023





EXTRAIT DU ID: 068-200066033-20230413-C20230416-DE

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE



Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation des tarifs structures d'accueil touristique à compter du 1er mai 2023 - Délibération n° C20230416

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04 Dont représentés : 06 Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 55 Dont « contre » : 0

Dont abstention: 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM		1	Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			,
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	X			
TITOLINDICTI	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	^	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		_ ^	Х	+
INION I VERY-PERINE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M			^	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M	X			+
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Patrick	Titulaire/A Titulaire/M		 	v	PARENT Marc
WIOOSLARGUE		Jean-Rodolphe				X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	FRISCH Drawstin		Titulaire/M		 	λ	HETEK WORANG
	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			<u> </u>
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
DOMACNIV	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			



ID: 068-200066033-20230413-C20230416-DE

SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

<u>DELIBERATION N° C20230416</u> CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE

APPROBATION des TARIFS des STRUCTURES d'ACCUEIL TOURISTIQUE applicable à compter du 1er mai 2023

Le Président présente aux membres du Conseil communautaire la proposition d'une nouvelle tarification pour les deux structures d'accueil touristique de la communauté de communes Sud Alsace Largue comme suit :

Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang :

Considérant que le tarif d'une nuitée à l'Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang n'a pas évolué depuis de nombreuses années, actuellement de 8 euros ;

Considérant, la modernisation de l'Aire d'accueil pour une meilleure visibilité et l'inflation sur les charges conduisant la communauté de communes Sud Alsace Largue à proposer de porter le tarif de la nuitée à 10 euros.

Relais Nautique de Wolfersdorf :

Considérant que les tarifs du Relais Nautique n'ont pas évolué depuis le 1er janvier 2017;

Considérant que la tarification actuelle est la plus basse des ports de plaisance du Haut-Rhin;

Vu que le Relais Nautique subit fortement l'inflation sur les matières premières, et voit fréquemment augmenter le coût de la convention d'occupation temporaire (COT);

Dans un souci d'harmonisation avec les autres ports de plaisances, de prise en compte de l'inflation et de la réalisation des travaux d'investissements, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la grille tarifaire permettant de :

- Créer deux tranches de taille de bateaux supplémentaires (pour les plus grands bateaux);
- > Rattraper le coût de l'inflation entre 2016 et 2023, soit 17,4 % arrondi à l'euro supérieur ;
- ➤ Valider une augmentation annuelle automatique de la grille tarifaire selon l'indice de Revalorisation des Loyers à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année N-1/N-2.



ID: 068-200066033-20230413-C20230416-DE

Il est donc proposé les tarifs ci-dessous :

	Tarif	s annuels	Tarifs semestriels		Tarif	Tarifs mensuels		Tarif semaine		Tarif Journée	
Taille de Bateaux	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	Tarifs actuels	Proposition tarifs	
0 à 7,99	935 €	1 098 €	550€	646 €	165€	194 €	44 €	52 €	10 €	12 €	
8 à 9,99	1155€	1 356 €	660 €	775 €	176€	207 €	50€	59 €	10€	12 €	
10 à 11,99	1430€	1 679 €	770 €	904 €	187€	220 €	55 €	65 €	10€	12 €	
12 à 14,99	1760€	2 067 €	990 €	1 163 €	220€	259 €	66€	78 €	12 €	15 €	
15 à 19,99	1760€	2 266 €	990 €	1 292 €	220€	261 €	66€	94 €	12 €	17 €	
>20	1760€	2 583 €	990 €	1 421 €	220€	265 €	66 €	118 €	12 €	19 €	

Vu l'avis favorable du Bureau le 05 avril 2023 ;

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les nouveaux tarifs des structures d'accueil touristique applicable à compter du 1er mai 2023, comme suit :

- Aire d'accueil de Chavannes-sur-l'Etang : tarif nuitée à 10 euros.
- Relais Nautique de Wolfersdorf :

Taille de Bateaux	Tarifs ANNUELS	Tarifs SEMESTRIELS	Tarifs MENSUELS	Tarif SEMAINE	Tarif JOURNEE
0 à 7.99 m	1 098 €	646 €	194 €	52 €	12 €
8 à 9.99 m	1 356 €	775 €	207 €	59€	12 €
10 à 11.99 m	1 679 €	904 €	220€	65 €	12 €
12 à 14,99 m	2 067 €	1 163 €	259 €	78 €	15 €
15 à 19,99 m	2 266 €	1 292 €	261 €	94 €	17 €
>20 m	2 583 €	1 421 €	265 €	118€	19€

Avec une augmentation annuelle des tarifs selon l'indice de Revalorisation des loyers à partir du 1^{er} janvier 2024 sur la base de l'indice du 2^{ème} trimestre de l'année N-1/N-2.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs des structures d'accueil touristique et leurs modalités d'application et de révision tels que présentés ci-dessus, applicable à compter du 1er mai 2023 ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents et à prendre toute initiative relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

J



Envoyé en préfecture le 04/05/2023
Reçu en préfecture le 04/05/2023
Publié le 04/05/2023
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Taxe de séjour - approbation tarification applicable au 1er janvier 2024 - Délibération n° C20230417A

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

- Dont « pour » : 54 - Dont « contre » : 01 Dont abstention : 0

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Χ		, ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			j
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		<u> </u>	Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			1
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	, · · · ·		Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/M	X			<u> </u>
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х		^	



ID: 068-200066033-20230413-C20230417A-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Χ		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

DELIBERATION N° C20230417A

CULTURE/SPORT/TOURISME/PATRIMOINE

TAXE de SEJOUR

APPROBATION TARIFICATION applicable au 1er janvier 2024

Vu la délibération n° C20210613A du Conseil communautaire en date du 24 juin 2021 approuvant la tarification applicable au 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que l'Office du Tourisme du Sundgau propose une augmentation des tarifs de la taxe de séjour avec une application au 1^{er} janvier 2024 ;

Il est présenté au Conseil communautaire les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} janvier 2024;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2333-26 et suivants, L. 5211-21, R. 2333-43 et suivants et R. 2333-44 ;

Vu le Code du Tourisme et notamment ses articles L. 422-3 et suivants ;

Vu le décret n°2015-970 du 31 juillet 2015 ;

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 février 2021 portant sur l'application de la taxe additionnelle ;

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré par 54 voix pour, 01 voix contre et 0 abstention :

• **APPROUVE** les tarifs de la taxe de séjour applicable au 1^{er} janvier 2024, selon le barème suivant, avec l'application au régime réel :

Le barème suivant est appliqué à partir du 1er janvier 2024 :

Types d'hébergements	Régime	Fourchette légale /personne /nuitée	Tarif EPCI	Tarif CEA 10 %	Tarif Taxe /personne /nuitée
Palaces	Réel	De 0,70 € à 4,20 €	3,64 €	0,36€	4,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	Réel	De 0,70 € à 3,00 €	1,82 €	0,18€	2,00€
Hôtels de tourisme 4 étoiles,					

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le 04/05/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230417A-DE

résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	Réel	De 0,70 € à 2,30 €	1.45€	0,15 €	1,60€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	Réel	De 0,50 € à 1,50 €	1,00€	0,10€	1,10€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	Réel	De 0,30 € à 0,90 €	0,82€	0,08€	0,90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives	Réel	De 0,20 € à 0,80 €	0,68€	0,07 €	0,75€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de campingcars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	Réel	De 0,20 € à 0,60 €	0,45 €	0,05 €	0,50€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	Réel	0,20€	0,18€	0,02 €	0,20€
Hébergements en attente de classement ou sans classement, à l'exception des autres catégories d'hébergements mentionnées ci-dessus (tarif proportionnel au coût de la nuitée)	Réel	De 1 % à 5% du coût par personne et par nuitée, dans la limite du tarif le plus élevé adopté soit 4.00 €	4,55 %	0,45 %	5,00 %



ID: 068-200066033-20230413-C20230417A-DE

- AUTORISE le Président à signer tous documents afférents à la taxe de séjour ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN



Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

Berger Levrault

EXTRAIT 1D: 068-200066033-20230413-C20230418-DE **DES DELIBERATIONS DU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Subventions diverses 2023 - Délibération n° C20230418

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 44 membres titulaires Sont absents 15 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 54

Dont « pour » : 46Dont « contre » : 03

Dont abstentions: 05

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			,
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Χ	
MONTHEON-OLUME	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	^		Х	PARENT Marc
MOODENITOOL	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	1		X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х		^	TIETEN WORding
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
INCILANTILLLIN	MOHN	Alain	Titulaire/M	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
		Joël		^		v	
SAINT-COSME	WIES	JUEI	Titulaire/M]	Х	1

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230418-DE

SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Χ		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M			Х	
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	X			

DELIBERATION N° C20230418

FINANCES/BUDGET

SUBVENTIONS DIVERSES 2023

Le Conseil Communautaire, approuve par 46 voix pour, 03 voix contre et 05 abstentions, les subventions annuelles 2023, telles qu'inscrites au budget, dont détail suit :

Code analy- tique	Organisme	Projet	Montant attri- bué en 2022	Montant budget 2023
GG	Clee Passeurs d'expériences	Forum de rencontre entreprises/collégiens	330,00 €	300,00 €
GG	Collège Jean Monnet	Participation aux projets de sorties scolaires et d'évènements culturels	1 127,00 €	2 543,20 €
GG	Associations sportives du collège Jean Monnet	Activités sportives	1 125,00 €	1 125,00 €
GG	Collège de la Largue	Subvention pour un programme "savoir nager" à la piscine de Ferrette pour l'ensemble des collégiens	0,00 €	6 800,00 €
GG	Collège Nathan Katz	Participation aux projets de sorties scolaires et d'évènements culturels	3 000,00 €	3 000,00 €
GG	Association les Amis des orgues de Callinet	Soutien à un évènement musical d'envergure : le requiem de Mozart le 30 avril par un chœur de chanteurs plus orchestre	0,00 €	300,00 €
GG	Ecole de musique les mélodies de la Doller	Versement d'une subvention pour les enfants des communes périphériques à Burnhaupt venant de la CCSAL (14 jeunes issus des communes de Bretten, Bernwiller, Hecken, etc). La subvention de la CEA de 70 euros/enfants est conditionnée au versement de la même somme par les communes.	0,00 €	980,00 €
GG	Sundgo radio	Contribution au carnaval de Dannemarie	2 000,00 €	2 000,00 €
GG	Tour d'Alsace	Contribution à l'étape sundgovienne	0,00 €	10 000,00 €
GG	Le souvenir français	Restauration de la stèle 14-18 sur la route Seppois/Mooslargue	250,00 €	600,00 €
GG	Fondation du Patrimoine	Don pour la restauration de la Maison Jean-Jacques Henner de Bernwiller	0,00 €	5 000,00 €
GG	Divers à affecter	Subventions sur projet pour asso. diverses	16 000,00 €	10 300,00 €
AS	Amaelles	Subvention de fonctionnement pour l'accompagnement à domicile des personnes âgées	2 000,00 €	2 500,00 €
AS	Amaelles Apalib	Subvention de fonctionnement pour l'aide aux personnes âgées	1 000,00 €	1 500,00 €
AS	Divers à affecter	Subvention pour organisme action sociale	15 000,00 €	11 545,00 €
Econo - mie	Divers à affecter	Soutien aux entreprises pour abonder les subventions Leader	0€	18 000,00 €

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230418-DE

Econo- mie Divers à affecter	Soutien aux manifestations liées à l'économie	3 000,00 €	1 000,00 €
---------------------------------	---	------------	------------

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Attribution répartition versements subs 2023 conventions d'objectifs avec MNS/EMRD/OTS/MDA68 - Délibération n° C20230419

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 43 membres titulaires Sont absents 16 membres

- Dont suppléés : 04 - Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 53

Dont « pour » : 44Dont « contre » : 05

Dont abstentions: 04

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	X			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х		- (- (
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X	**************************************	
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х	77	····	
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
A 200 A	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			X	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A			Х	
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			X	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х		***************************************	
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			X	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х		÷	
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X		***************************************	
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х		VIII.	
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X		****	
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X		781 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 - 2 -	
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X		Anna Maria de Cara de	
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M			Х	
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	X			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х		***************************************	
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X		······································	
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Χ	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230419-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			1
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	X			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х		****	
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	X			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230419

FINANCES/BUDGET

CONVENTIONS D'OBJECTIFS ATTRIBUTION REPARTITION VERSEMENTS DES SUBVENTIONS 2023

Vu le soutien de la communauté de communes Sud Alsace Largue à des organismes œuvrant sur son territoire soit pour des missions éducatives (Ecole de Musique de la Région de Dannemarie, Maison de la Nature du Sundgau) ou sociales (Maison des Adolescents), soit dans l'accompagnement de politiques publiques liées aux compétences de l'intercommunalité (Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau);

Vu les délibérations en séance du Conseil Communautaire du 25 mars 2021, approuvant les conventions d'objectifs triennale 2021-2023 desdites associations/organismes;

Considérant la nécessité d'établir une annexe financière précisant le montant des subventions accordées pour 2023 et leur affectation à une contribution générale aux projets associatifs ou à des projets particuliers.

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver les annexes financières des conventions d'objectifs entre la communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et les associations et GIP d'autre part, telles que présentées, soit :
 - ✓ Maison de la nature du Sundgau,
 - ✓ Ecole de Musique de la Région Dannemarie
 - ✓ Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau
 - ✓ Maison des Adolescents du Haut Rhin
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les annexes financières telles qu'annexées et tous documents y afférents.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 44 voix pour, 05 voix contre et 04 abstentions :

- APPROUVE les annexes financières des conventions d'objectifs entre la communauté de communes Sud Alsace Largue d'une part, et les associations et GIP d'autre part, telles que présentées, soit :
 - ✓ Maison de la nature du Sundgau,
 - ✓ Ecole de Musique de la Région Dannemarie
 - ✓ Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230419-DE

✓ Maison des Adolescents du Haut Rhin

 AUTORISE le Président ou son représentant à signer les annexes financières telles qu'annexées et tous documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Page 3|7

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

Maison de la Nature du Sundgau

té à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 désignée sous le nmunauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment

La Maison de la Nature du Sundgau représentée par M. Daniel DIETMANN, Président, et désignée sous le terme « MNS », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du $1^{
m er}$ janvier nature du Sundgau fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties. 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à la Maison de la Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Maison de la nature du Sundgau sont

Montant de la subvention accordée :

Cette subvention contribue : 1.1. Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CCSAL à la MNS est de 53 415 euros

- au financement du projet associatif de la MNS,
- au soutien des séjours de vacances réalisés pour les jeunes du territoire,
- à la production d'un programme d'une dizaine d'animation permettant au grand public la découverte durable. Ce programme pourra être co-construit avec les communes ou les associations du territoire du patrimoine naturel du territoire de la CCSAL ou abordant des thématiques de développement et devra faire l'objet d'une communication spécifique.

gratuite de biens et de services pour l'année 2023 pour l'équivalent du montant suivant : 1.2. En plus de cette aide financière, la CCSAL contribue au fonctionnement de la MNS par la mise à disposition

- Mise à disposition gracieuse des bâtiments (Maison de la Nature + Maison Ste Barbe) : 64200€/an
- Prise en charge des frais et charges liés à la sécurité liée à l'incendie et les vérifications techniques réglementaires : 4 500€/an

Total contribution en nature 2023 : 68 700 €.

d'Exploitation annuel et son annexe financière. Il est demandé à la MNS de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte

structures périscolaires et accueils de loisirs de la CCSAL et pour la réalisation d'animations sur la nature et le développement durable auprès des jeunes qu'elles accueillent : 4 455,00 € Enfin, une subvention sur projets sera versée pour un accompagnement pédagogique des équipes de

Modalités de versement de la contribution financière

Pour la subvention annuelle de fonctionnement, la collectivité verse :

- Un 1ª acompte : 25 % du montant total, soit 13 354 € versé au cours du premier semestre 2023,
 Un 2ºma acompte : 50 % du montant total, soit 26 707 € versé au cours du troisième trimestre 2023,
 Le Soide de 13 354 € durant le quatrième trimestre 2023. Le versement de ce solde sera conditionne la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 3.

Pour la subvention sur projets :

La collectivité versera les montants attribués à chaque projet en une fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan financier accompagnés d'un courrier de demande de versement. Les montants pourront être versés indépendamment pour chaque proiet

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1

résiliation de la convention restent inchangés Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de

Le Président, Daniel DIETMANN Pour la Maison de la nature du Sundgau

Pour la Collectivité :

Le

C20230419 Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Délibération n°

ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

Ecole de Musique de Dannemarie

țé à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 désignée sous le nmunauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment

et désignée sous le terme « L'EMRD», d'autre part. L'Ecole de Musique de la Région de Dannemarie représentée par Madame Karine Lidolf Maillard., Présidente,

Il est convenu ce qui suit

de musique de la région de Dannemarie fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties. du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à l'école Dannemarie sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'école de Musique de la Région de Montant de la subvention accordée

contribue au financement du projet associatif de l'EMRD 1.1. Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CCSAL à l'EMRD est de 49 000 euros. Cette subvention

gratuite de biens et de services pour l'année 2023 pour l'équivalent du montant suivant : 1.2. En plus de cette aide financière, la CCSAL contribue au fonctionnement de l'EMRD par la mise à disposition

- Mise à disposition gracieuse des bâtiments : 12 000€/an
- Prise en charge gracieuse des frais d'entretien (agent de nettoyage + extérieurs) : 2256€ (4h*52 semaines *10.85)
- Mise à disposition gracieuse d'un photocopieur + maintenance : 250 €

Total contribution en nature 2023: 14 5066

Il est demandé à l'EMRD de valoriser cette mise à disposition de biens et de service dans son Compte d'Exploitation annuel et son annexe financière.

subvention est de 3000 euros réalisation de séquences d'initiation à la musique auprès des jeunes qu'elles accueillent. Le montant de cette structures de multi-accueils, Relais Petite Enfance, périscolaires et accueils de loisirs de la CCSAL et pour la 1.3. Enfin, une subvention sur projets sera versée pour un accompagnement pédagogique des équipes de

Modalités de versement de la contribution financière :

La collectivité verse :

Un 1° acompte : 25 % du montant total, soit 12 250 € versé au cours du premier semestre 2023.

Un 2ºmº acompte : 50 % du montant total, soit 24 500 € versé au cours du troisième trimestre 2023,

la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 3. Le solde de 12 250 € durant le quatrième trimestre 2023. Le versement de ce solde sera conditionné la

La contribution financière sera créditée au compte de l'EMRD selon les procédures comptables en vigueur.

Pour la subvention sur projets:

du nombre de séquences réellement effectuées. financier accompagnés d'un courrier de demande de versement. Le montant pourra être réajuster en fonction La collectivité versera le montant attribué en une fois sur présentation du compte rendu de l'action et d'un bilan

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionhé,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention

résiliation de la convention restent inchangés. Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de

Fe

Dannemarie : Pour l'Ecole de Musique de la Région de

Le

Largue : Pour la Communauté de communes Sud Alsace

Karine Lidolf Maillard La Présidente

age Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Délibération n° C20230419

Envoyé en préfecture le 27/04/2023 Reçu en préfecture le 27/04/2023 Publié le 28/04/2023 H « CCSAL », d'une part, ID: 068-200066033-20230413-C20230419-DE té à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 désignée sous le nmunauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment UD ALSACE LARGUE ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023 oute de c Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

Présidente, et désignée sous le terme « OTIS », d'autre part. L'Association Office du Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentée par Madame Véronique Zundel,

Il est convenu ce qui suit :

du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à l'OTIS du Sundgau sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties. Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'Office du Tourisme Intercommunautaire

Montant de la subvention accordée en 2023

- 3.1. Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CCSAL à l'OTIS est de :
- 50 000 euros qui contribuent au financement du projet associatif de l'OTIS
- 2 000 euros pour la participation aux Folie-flores d'Octobre 2023.

Modalités de versement de la contribution financière

- La collectivité verse pour la contribution au projet associatif :
- Un 2eme acompte : 50 % du montant total, soit 25 000 € versé au cours du second trimestre 2023. Un 1er acompte : 25 % du montant total, soit 12 500 € versé au cours du premier semestre 2023,
- la fourniture par l'association des pièces mentionnées à l'article 4. <u>Le Solde</u> de 12 500 € durant le troisième trimestre 2023. Le versement de ce solde sera conditionné à

de la manifestation accompagné d'un courrier de demande de versement. La collectivité verse les 2000 euros de participation aux folie-flores en une fois sur présentation du bilan financier

Article 4

Justificatifs:

L'association s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme-
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné

La fourniture de ces documents concernant l'année n conditionnera le versement du solde de la subvention n+1.

autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

résiliation de la convention restent inchangés Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de

Le Le

Pour l'Office du Tourisme

La Présidente, Véronique Zundel Intercommunautaire du Sundgau

Pour la Collectivité :

Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Délibération n° C20230419

ID: 068-200066033-20230413-C20230419-DE



Publié le 28/04/2023



ANNEXE FINANCIERE A LA CONVENTION PLURI-ANNUELLE D'OBJECTIFS 2021-2023

le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin

Entre

La Communauté de Communes Sud Alsace Largue, représentée par Monsieur Vincent Gassmann, dûment habilité à l'effet des présentes par la délibération du 17 mars 2022 sur les délégations de compétences sous le terme « CCSAL », d'une part,

Et

Le GIP Maison des Adolescents du Haut-Rhin représentée par Mme Catherine RAPP, Présidente, et désignée sous le terme « le GIP MDA », d'autre part.

Préambule

Les relations entre la Communauté de communes Sud Alsace Largue et la Maison des Adolescents du Haut-Rhin sont définies dans une convention conclue pour une période de 3 ans et couvrant une période allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023. Pour l'année 2023, le montant des aides annuelles attribuées à la Maison des Adolescents du Haut Rhin fait l'objet de la présente annexe financière signées des deux parties.

Article 1

Montant de la subvention accordée pour 2023 :

Le montant de la subvention 2023 attribuée par la CCSAL à la MDA est de 2 274 euros ; Elle contribue au financement du projet général du GIP Maison des adolescents du Haut Rhin.

Article 2

Modalités de versement de la contribution financière :

La collectivité verse la totalité de la somme au cours du 2ème trimestre de l'année 2023. La contribution financière sera créditée au compte du GIP selon les procédures comptables en vigueur.

Article 3

Justificatifs:

Le GIP s'engage à fournir dans les six mois de la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- un compte rendu d'activité annuel, détaillant les résultats qualitatifs et quantitatifs du programme d'actions et présentant tous les éléments susceptibles d'apprécier la réalisation du projet subventionné,
- les comptes annuels (Bilan, Compte d'exploitation et annexes) et le rapport du commissaire aux comptes. Le GIP s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre d'un contrôle de la collectivité.

Article 4

Les autres articles de la convention triennale sur les engagements des deux parties et les conditions de résiliation de la convention restent inchangés.

Le

Le

Pour le GIP Maison des Adolescents du Haut Rhin La Présidente Catherine Rapp

Pour la Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

Page 7 | 7

7 rue de Bâle 68210 Dannemarie | 03 89 07 24 24 muna viá de Cammunes Syd-Alsace Largue - Délibération n° C20230419

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023

ID: 068-200066033-20230413-C20230420-DE DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Participations annuelles 2023 - Délibération n° C20230420

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

- Dont suppléés : 04 Dont représentés : 06
- Votants: 55

Dont « pour » : 52 Dont « contre » : 01 Dont abstentions: 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	X			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	X			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	X			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			Í
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	Х			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	Х			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	Х			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		,	Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х	-	^	+

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230420-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

<u>DELIBERATION N° C20230420</u> **PARTICIPATIONS ANNUELLES 2023**

Le Conseil Communautaire, approuve par 52 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions, les participations annuelles 2023, telles qu'inscrites au budget et à verser suivant le détail qui suit :

Code analytique	DESIGNATION - OBJET	Budget 2022	Budget 2023
GG	RASED Dannemarie : participation aux frais de locaux via la com- mune de Dannemarie	7 000 €	7 000 €
GG	RASED Dannemarie participation directe au fonctionnement	1600 €	1 600 €
GG	RASED Masevaux participation au fonctionnement	500 €	500 €
GG	Brigade Verte	91 423.73 €	92 000 €
GG	Mission locale Sundgau 3 Frontières	19 117 €	19 117 €
GG	Sud Alsace Initiatives	3 500 €	3 500 €
GG	ADAUHR	2000 €	2 000 €
GG	Agence de fabrique urbaine et territoriale Sud-Alsace (Afut)	0	2 000 €
GG	CEREMA	0	1 150 €
GG	Intercommunalités de France	2 400 €	2 400 €
GG	Service départemental d'incendie & de secours 68 (SDIS)	343 043,01 €	372 018,11 €
GG	PETR « Pôle d'Equilibre Territorial et Rural » Altkirch	56 521,72 €	53 148 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





CONSEIL COMMUNAU

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Création d'autorisations de programme & crédits de paiement au budget Principal - Délibération n° C20230421

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 52 Dont « contre »: 02

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		, ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Χ	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			,
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	Х			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	^	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		^	Х	
MONTHEOX-JEONE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х		Λ	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
WIGGOLANOUL	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х		^	TIL I LIX WIOTAIN
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
INC I AVVILLEIN	MOHN	Alain	Titulaire/N	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-UURICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х		^	

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х	ID: 068-200066033-20230413-C20230421-DE			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х				
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х				
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х				
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			X		
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х				
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х				
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х				
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X			
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х				٦
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х				

DELIBERATION N° C20230421

FINANCES/BUDGET

BUDGET PRINCIPAL

CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT

Vu la délibération n° C20221204 en séance du Conseil communautaire en date du 1^{er} décembre 2022, approuvant le passage anticipé à la nomenclature budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2023, du budget Principal et des budgets annexes des Zones d'Activités « BAZDIEF » et « BAZRE » ;

Vu la délibération n° C20230308 en séance du Conseil communautaire en date du 09 mars 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL) ;

Considérant qu'à compter de l'année budgétaire 2023 et afin de faciliter le suivi des opérations d'investissement, il est proposé d'instituer la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), telle que prévue dans le règlement budgétaire et financier de la CCSAL. Toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Vu la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) prévue à l'article R 2311-9 du CGCT qui dispose qu'en application de l'article L 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement ;

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Vu les explications ;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal comme suit :

Autorisation de programme 2023-01 : Rénovation du COSEC de Dannemarie

Montant prévisionnel du	Montant antérieur man-	Crédits de paiem	ent prévisionnel	Plan de financement prévisionnel		
projet	daté (pour information)	2023	2024			
			Etat DETR	267 000 €		
1 000 000 €	24 296 €	650 000 €	350 000 €	Collectivités Territoriales	356 000 €	
				Fonds propres	267 000 €	

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230421-DE

Autorisation de programme 2023-2 : Rénovation de la Maison de la nature du Sundgau - tranche 2

Montant prévisionnel du	Montant antérieur man-	Crédit de paiem	ent prévisionnel	Plan de financement prévisionnel		
projet	daté (pour information)	2023	2024			
	420 570 € 2 100 € 175 193 € 245 377 €	Etat DETR	115 000 €			
		175 193 €	245 377 €	RGE	30 000 €	
420 570 €				CEA	43 500 €	
				CAF	94 500 €	
				Fonds propres	70 468 €	

Le Conseil Communautaire, après délibération par 52 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

• **APPROUVE** la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget Principal tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





CONSEIL COMMU

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction: 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Création d'autorisations de programme & crédits de paiement au budget annexe Assainissement - Délibération n° C20230422

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres
- Dont suppléé : 04

Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 49 Dont « contre »: 03

Dont abstentions: 03

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			1
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			5.1003 <u>2.1102.1111011</u>
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	~		Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х	,		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guv	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/M	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/A	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH MEDITION	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х	V		
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
MONTDELLY VIELLY	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	Х			DADENT
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
DEETTERMOME	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			1
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X	ID: 068-200066033-20230413-C20230422-DE		30413-C20230422-DE
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230422 FINANCES/BUDGET

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME & CREDITS DE PAIEMENT

Vu la délibération n° C20230308 en séance du Conseil communautaire en date du 09 mars 2023, approuvant le règlement budgétaire et financier de la communauté de communes Sud Alsace Largue (CCSAL);

Considérant qu'à compter de l'année budgétaire 2023 et afin de faciliter le suivi des opérations d'investissement, il est proposé d'instituer la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP), telle que prévue dans le règlement budgétaire et financier de la CCSAL. Toutes les communes et leurs établissements ont la possibilité de gérer de manière pluriannuelle leurs dépenses d'investissement et leurs dépenses de fonctionnement, à l'exclusion des frais de personnel et des subventions de fonctionnement versées aux organismes privés.

Vu la procédure relative au vote des autorisations de programme et crédit de paiement (AP/CP) prévue à l'article R 2311-9 du CGCT qui dispose qu'en application de l'article L 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement;

Le vote de l'autorisation de programme est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement. Les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au budget.

Vu les explications;

Il est demandé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget annexe Assainissement comme suit :

20-immo incorporelles 2031	Autorisation de programme 2023_01 SDA SUD ALSADE LARGUE				
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026
Crédits de paiement prévisionnels	400 000 €	17 000 €	200 000,00 €	183 000 €	
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	280 000 €	84 000,00 €	112 000,00 €	84 000,00 €	

Reçu en préfecture le 27/04/2023

Publié le 28/04/2023



D: 068-200066033-20230413-C20230422-DE

				ID: 068-2000660	J33-20230413-C2023		
23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_02 Bernwiller STEP_3						
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026		
Crédits de paiement prévisionnels	1 200 000 €	605 000 €	595 000 €				
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	520 336 €	156 101 €	364 235 €				

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_03 Altenach/Manspach						
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026		
Crédits de paiement prévisionnels	2 357 000 €	66 325 €	798 154 €	654 174 €	838 347 €		
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	1 353 300 €	246 636 €	246 636 €	328 848 €	531 180 €		

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_04 Eglingen						
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026		
Crédits de paiement prévisionnels	1 030 600 €	46 840 €	641 805 €	341 955 €			
Recettes prévisionnels (pour mémoire)	296 510 €	67 852 €	169 356 €	59 302 €			

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_05 PR Marina						
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026		
Crédits de paiement prévisionnels	158 800 €	106 900 €	51 000 €				
Recettes prévisionnels (pour mémoire)							

23 - Immobilisations en cours	Autorisation de programme 2023_06 PR Falkwiller						
Intitulé de l'opération	Montant total	2023	2024	2025	2026		
Crédits de paiement prévisionnels	171 300 €	8 300 €	163 000 €				
Recettes prévisionnels (pour mémoire)							

Le Conseil Communautaire, après délibération par 49 voix pour, 03 voix contre et 03 abstentions :

• **APPROUVE** la création des autorisations de programme et crédits de paiement au budget annexe assainissement tel que présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023

EXTRAIT | 1D : 068-200066033-20230413-C20230423-DE **DES DELIBERATIONS DU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Approbation budget primitif 2023 – budget principal Délibération n° C20230423

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représenté : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 43Dont « contre » : 06

Dont abstentions: 06

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	X			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	X			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	X			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	X			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	X			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	X			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	X			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Χ	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		X		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	X			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	Х			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	Х			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х			1



ID: 068-200066033-20230413-C20230423-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230423

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 Budget Principal

Le budget primitif proposé pour 2023 prévoit un vote par chapitre.

La section de fonctionnement est équilibrée à 10 649 299.58 € et celle de la section d'investissement à 3 464 148.97 €.

Il appartient au Conseil Communautaire, après avis de la commission « Finances/budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif principal pour un montant global de 14 691 459,56 €, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en cette même séance du Conseil communautaire portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 43 voix pour, 06 voix contre et 06 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 comme suit :

Sens	Section	Compte	Budget 2023
D	F	TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	10 649 299.58
D	F	011 - Charges à caractère général	2 147 087,84
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 494 009.00
D	F	014 - Atténuations de produits	1 560 384,04
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	869 584.91
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	326 623.71
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	1 191 028.35
D	F	66 - Charges financières	50 483.73
D	F	67 - Charges exceptionnelles	8 260.00
D	F	68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	1 838.00

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230423-DE

R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 649 299.58
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	609 486.26
R	F	013 - Atténuations de charges	144 717.50
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 630.65
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 222 435.00
R	F	73 - Impôts et taxes	1 783 632.00
R	F	731 – Fiscalité locale	4 045 645.17
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	2 567 173.00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	93 080,00
R	F	77 - Produits exceptionnels	500,00

D	ı	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 464 148.97
D	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	97 885.54
D	I	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00
D	ı	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 630,65
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	286 315.00
D	I	20 - Immobilisations incorporelles	110 335.20
D	I	204 – Subventions d'équipement versées	148 570.00
D	ı	21 - Immobilisations corporelles	2 328 554.26
D	I	23 – Immobilisations en cours	309 858.32

R	1	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 464 148.97
R	I	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	869 584,91
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	326 623.71
R	ı	10 - Dotations, fonds divers et réserves	277 374.91
R	I	13 - Subventions d'investissement	990 565.44
R	ı	16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000.00
R	I	23 - Immobilisations en cours	0.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

EXTRAIT 1D: 068-200066033-20230413-C20230424-DE **DES DELIBERATIONS DU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation budget 2023 « Assainissement » - Délibération n° C20230424

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 47Dont « contre » : 0

Dont abstentions: 08

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			1
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
TITOLINDICTI	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M	1	^	Х	
WONTREOX-JEUNE	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х		^	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/M	X	1		+
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Patrick	Titulaire/A	_ ^	 	X	PARENT Marc
WIOOSLARGUE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/M	Х	+	^	HETER WORTH
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/A	X	 		+
NETZWILLER	MOHN	Alain	Titulaire/M	X	 		+
ROMAGNY	LEWEK		Titulaire/A		-		
		Denis		Х	 	v	+
SAINT-COSME	WIES Progration	Joël	Titulaire/M	V	 	Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			1

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230424-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Χ			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Х		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Χ			

DELIBERATION N° C20230424

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023

Budget annexe « Assainissement »

Le budget annexe « Assainissement » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M49.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 157 585.11 € La section d'investissement s'équilibre à 3 918 962.78 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe assainissement de l'exercice 2023 pour un montant total de 7 076 547.89 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 47 voix pour, 0 voix contre et 08 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 annexe « Assainissement » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 157 585.11
D	F	011 - Charges à caractère général	886 731.90
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	420 000.00
D	F	014 - Atténuations de produits	185 000,00
D	F	022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	225 469.37
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	1 113 955.74
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	15 140.00
D	F	66 - Charges financières	293 888.10
D	F	67 - Charges exceptionnelles	10 000.00
D	F	68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	7 400.00

R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 157 585.11
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	198 352.66
R	F	013 - Atténuations de charges	3 500.00
R	F	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sections	580 950.05
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 365 782.40
R	F	74 - Subventions d'exploitation	6 000.00
R	F	77 - Produits exceptionnels	3 000.00

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230424-DE

D	ı	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 918 962.78
D	ı	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	76 413.60
D	ı	020 - Dépenses imprévues (investissement)	0.00
D	ı	13 - Subventions d'investissement	0.00
D	ı	16 - Emprunts et dettes assimilées	733 185.00
D	ı	20 - Immobilisations incorporelles	46 402.50
D	ı	21 - Immobilisations corporelles	667 424.00
D	ı	23 - Immobilisations en cours	1 814 587.63
D	I	040 - Opération d'ordre de transfert entre section	580 950.05
D	ı	041- Opération d'ordre intérieur section	0.00

R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 918 962.78
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	225 469.37
R	1	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 113 955.74
R	I	10 - Dotations, fonds divers et réserves	706 662.73
R	I	13 - Subventions d'investissement	792 665.00
R	I	16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 032 709.94
R	1	23 - Immobilisations en cours	47 500.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



EXTRAIT DES DELI

Envoyé en préfecture le 25/04/2023 Reçu en préfecture le 25/04/2023 Publié le 28/04/2023

DES DEL ID : 068-200066033-20230413-C20230425-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Approbation budget 2023 « BOM » - Délibération n° C20230425

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Sont absents 14 membres

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

- Dont « pour » : 52 - Dont « contre » : 01 Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	,		Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х	Α		
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
HAGENDACH	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/N	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
	_						
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
MONTDELLY VIELLY	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	Х			5.55.5.4
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
DEETTEDLIQUISE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	X			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			

Publié le 28/04/2023	DEVIDUIT
1 dbile ie 20/04/2020	
ID: 068-200066033-20230413-C202	30425-DE

STERNENBERG	SULLER	Bernard	i itulaire/ivi		.5 . 000 2	20000000	110 020200120 22
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Χ			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Χ		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	X			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230425

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 Budget annexe Produits résiduels (OM)

Le budget annexe Produits résiduels (OM) est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M4.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 2 766 347.07 € La section d'investissement s'équilibre à : 1 620 858.62 €

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Produits résiduels « OM » de l'exercice 2023 pour un montant total de 4 387 205.69 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre, le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 01 voix contre et 02 abstentions:

APPROUVE le budget primitif 2023 annexe Produits résiduels « BOM » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 766 347.07
D	F	002 – Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	2 359 120.67
D	F	012 - Charges de personnel et frais assimilés	228 280,00
D	F	022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	30 000.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	21 591.44
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	90 004.96
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	12 500.00
D	F	66 - Charges financières	15 250.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	4 000.00
D	F	68- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	5 600.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 766 347.07
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
R	F	013 - Atténuations de charges	3 000,00
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	847.07
R	F	70 - Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	2 707 500.00
R	F	74 - Subventions d'exploitation	0.00
R	F	75 - Autres produits de gestion courante	55 000.00
R	F	77 - Produits exceptionnels	0.00

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID : 068-200066033-20230413-C20230425-DE

		TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	ID: 068-200066033-20230413-C20230425-DE
D	ı	IOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEIVIENT	1 620 858.62
D	ı	001 – Solde d'exécution à la section d'investissement repo	rté 361 825.66
D	I	020 – Dépenses imprévues (investissement)	0.00
D	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	847.07
D	I	041 - Opérations patrimoniales	0.00
D	I	16 - Emprunts et dettes assimilées	58 145.00
D	ı	20 - Immobilisations incorporelles	18 530.31
D	I	21 - Immobilisations corporelles	364 058.52
D	I	23 – Immobilisations en cours	817 452.06
R	1	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 620 858.62
R	I	001 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou dé	ficit) 0.00
R	I	021 - Virement de la section d'exploitation	21 591.44
R	ı	040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	90 004.96
R	I	041 - Opérations patrimoniales	0.00
R	ı	10 - Dotations, fonds divers et réserves	434 628.06
R	I	13 - Subvention d'investissement	624 634.16
R	I	16 – Emprunts et dettes assimilées	450 000.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023

Levrault

DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation budget primitif 2023 « SPANC » - Délibération n° C20230426

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

- Dont suppléés : 04 - Dont représentés : 06 Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

- Dont « pour » : 53 - Dont « contre » : 0 Dont abstentions : 02

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	X			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	X			
	FINK	David	Titulaire/A			X	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Χ			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	X			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
HAGENDACH	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/N	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN							
	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х	V		
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		Χ	.,	
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			Х	
MONTDELLY VIELDY	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	X			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	Х		.,	DADENTA:
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			Х	PARENT Marc
DEETTEDLIQUISE	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	ļ		Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Х			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Х			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Х			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	X			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Х			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Х			

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230426-DE

SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	X			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N°C20230426

FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 Budget annexe SPANC

Le budget annexe « SPANC » est doté de l'autonomie financière et régit par les règles de la comptabilité M49.

Total de la section de fonctionnement : 38 400.00 €

Pas de section d'investissement.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe SPANC de l'exercice 2023 pour un montant total de 38 400.00 €, par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 53 voix pour, 0 voix contre et 02 abstentions :

APPROUVE le budget primitif 2023 « SPANC » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	38 400.00
D	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	18 400.00
D	F	012 – Charges de personnel et frais assimilés	20 000.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	0.00
D	F	67 - Charges exceptionnelles	0.00
D	F	68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00
D	F	022 – dépenses imprévues	0.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	38 400.00
R	F	002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	4 416.76
		70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services,	
R	F	marchandises	20 000,00
R	F	74 - Subventions d'exploitation	3 363.24
R	F	75 – Autres produits de gestion courante	10 620.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN





CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 - 19h00

Approbation budget annexe 2023 « BAZDIEF » - Délibération n°C20230427

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 52Dont « contre » : 02

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х		. ,	
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	X			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		X		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Χ			1
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Χ			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Χ			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Χ			0.10022110211111011)
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	X			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M	Λ		Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Χ			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	X			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	X			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	X			
GUEVENATTEN	SCHITTLY		Titulaire/M	X			
		Bernard					
HAGENBACH	BACH ROCHEREAU	Guy	Titulaire/M Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Philippe		X			
•		Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	Х			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	Х			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	Х			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M		X		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M			X	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х			
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	Χ			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M			X	PARENT Marc
	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M			Х	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Χ			
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	Χ			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	Χ			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	Χ			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Χ	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Χ			
	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Χ			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	Χ			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	Χ			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			



| Ubile le 20/04/2025

STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M		ID . 000-2	.00066033-202	30413-C20230421-DE
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		X		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Х			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230427 FINANCES/BUDGET

APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 Budget annexe Parc d'Activités Sud Alsace Largue Diefmatten

Le budget annexe « BAZDIEF » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M57.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la Commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Parc d'activités Sud Alsace Largue de Diefmatten de l'exercice 2023 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en cette même séance du Conseil communautaire portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 52 voix pour, 02 voix contre et 01 abstention :

• APPROUVE le budget primitif 2023 annexe « BAZDIEF » comme suit :

D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 269 924.21
D	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00
D	F	011 - Charges à caractère général	28 000.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	621 102.21
D	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 222.00
D	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	800.00
D	F	65 - Autres charges de gestion courante	0.00
D	F	66 - Charges financières	800.00
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 526 428.55
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	904 628.55
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	621 000.00
R	F	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	800.00
R	F	70 - Produits services, domaine et vente div	0.00
R	F	74 - Dotations, subventions et participations	0.00

D	I	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 240 324.21
D	I	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)	471 624.21
D	1	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	621 000.00
D	1	16 - Emprunts et dettes assimilés	147 700.00

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230427-DE

R	I	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 240 324.21
R	I	021 - Virement de la section de fonctionnement	621 102.21
R	I	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	619 222.00
R		16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN



Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023

EXTRAIT 1D : 068-200066033-20230413-C20230428-DE **DES DELIBERATIONS DU**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du HAUT-RHIN Arrondissement d'ALTKIRCH Nombre de membres élus : 59 Membres en fonction : 59

SEANCE du 13 avril 2023 – 19h00

Approbation budget annexe 2023 « BAZRE » & clôture du budget

Délibération n° C20230428

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Sont présents 45 membres titulaires Sont absents 14 membres

Dont suppléés : 04Dont représentés : 06

Et sur invitation en date du 06 avril 2023

Votants: 55

Dont « pour » : 54Dont « contre » : 0

Dont abstention: 01

COMMUNE	NOM	Prénom	Qualité	Présent(e)	Suppléé(e)	Absent(e) Excusé(e)	Représenté(e)
ALTENACH	LAMERE	Jean-Luc	Titulaire/M	Х			
BALLERSDORF	WIEST Procuration	Laurent	Titulaire/M	Х			
	FINK	David	Titulaire/A			Х	WIEST Laurent
BALSCHWILLER	JACOBERGER Procuration	Thierry	Titulaire/M	Х			
	SCHLIENGER	Bernadette	Titulaire/A	Х			
BELLEMAGNY	BILGER Procuration	Christian	Titulaire/M	Х			
BERNWILLER	BAUR	Patrick	Titulaire/M	Х			
	GREDER	Béatrice	Titulaire/A	Х			
	SCHNOEBELEN	Gervais	Titulaire/M	Х			
BRECHAUMONT	GUITTARD	Franck	Titulaire/M		Х		
BRETTEN	GLESS	Michel	Titulaire/M			Х	BILGER Christian
BUETHWILLER	BRINGEL	Eric	Titulaire/M	Х			
CHAVANNES-sur-l'ETANG	GASSMANN	Vincent	Titulaire/M	Х			
	BERBETT Procuration	Alexandre	Titulaire/M	Х			
	GRETER	Catherine	Titulaire/CM			Х	BERBETT Alexandre
	HOLLEVILLE	Nicolas	Titulaire/A	Х			
DANNEMARIE	LAKOMIAK	Evelyne	Titulaire/A	Х			
	THEVENOT	Sylvain	Titulaire/A	Х			
	MUMBACH	Paul	Titulaire/CM			Х	JACOBERGER Thierry
DIEFMATTEN	GESSIER	Alain	Titulaire/M	Х			, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
EGLINGEN	SCHMITT	Pierre	Titulaire/M	Х			
ELBACH	SCHACHERER	Emmanuel	Titulaire/M			Х	
ETEIMBES	CONRAD	Yves	Titulaire/M		Х		
FALKWILLER	SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Titulaire/M	Х			
FRIESEN	GEIGER	Claude	Titulaire/M	X			
FULLEREN	CLORY	Patrick	Titulaire/M	Х			
GILDWILLER	LEFEVRE	Gilbert	Titulaire/M	Х			
GOMMERSDORF	NASS	Denis	Titulaire/M	Х			
GUEVENATTEN	SCHITTLY	Bernard	Titulaire/M	X			
HAGENBACH	BACH	Guy	Titulaire/M	X			
TITOLINDICTI	ROCHEREAU	Philippe	Titulaire/A	X			
HECKEN	GENTZBITTEL	Claude	Titulaire/M	X			
HINDLINGEN	BRUNNER	Dominique	Titulaire/M	X			
LARGITZEN	GNAEDIG	Jean-Paul	Titulaire/M	X			
MAGNY	MENETRE	Didier	Titulaire/M	X			
MANSPACH	DIETMANN	Daniel	Titulaire/M	X			
MERTZEN	WININGER	José	Titulaire/M	^	Х		
MONTREUX-JEUNE	HERRGOTT	Michel	Titulaire/M		<u> </u>	Х	
	RINGWALD	Jean-Claude	Titulaire/M	Х		,,	
MONTREUX-VIEUX	WILHELM	Patrick	Titulaire/A	X			
MOOSLARGUE	SOMMERHALTER	Pascal	Titulaire/M	 		Х	PARENT Marc
, , , , , , , , , , , , , , , , ,	FRISCH	Jean-Rodolphe	Titulaire/M	<u> </u>		X	HEYER Morand
PFETTERHOUSE	HEYER Procuration	Morand	Titulaire/A	Х	† †		
RETZWILLER	GRANDGIRARD	Franck	Titulaire/M	X			
	MOHN	Alain	Titulaire/A	X			
ROMAGNY	LEWEK	Denis	Titulaire/M	X			
SAINT-COSME	WIES	Joël	Titulaire/M			Х	
SAINT-ULRICH	PARENT Procuration	Marc	Titulaire/M	Х	1	^	+



ID: 068-200066033-20230413-C20230428-DE

	BARNABE	Maurice	Titulaire/M	Х			
SEPPOIS-le-BAS	STRUB	Martine	Titulaire/A	X			
	HAGMANN	David	Titulaire/A	X			
SEPPOIS-le-HAUT	ULMANN	Fabien	Titulaire/M	Х			
STERNENBERG	SUTTER	Bernard	Titulaire/M			Х	
STRUETH	MATHIEU	Jean-Jacques	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-BAS	ROBISCHUNG	Francis	Titulaire/M	Х			
TRAUBACH-le-HAUT	RINNER	Pierre	Titulaire/M	Х			
UEBERSTRASS	LEY	Marie-Cécile	Titulaire/M		Χ		
VALDIEU-LUTRAN	LACHAUSSEE	Florent	Titulaire/M	Χ			
WOLFERSDORF	JUD	Claude	Titulaire/M	Х			

DELIBERATION N° C20230428

FINANCES/BUDGET

Budget annexe Zone Artisanale Retzwiller APPROBATION BUDGET PRIMITIF 2023 & CLOTURE DU BUDGET

Le budget annexe « BAZRE » est doté de l'autonomie financière et régi par les règles de la comptabilité M57.

Il appartient au Conseil Communautaire après avis de la commission « Finances/Budget » et avis du Bureau de se prononcer sur le budget primitif annexe Zone d'activité de Retzwiller de l'exercice 2023 par un vote des crédits par nature et par chapitre.

Le Président étant autorisé à procéder à des transferts de crédits à l'intérieur d'un même chapitre et à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, conformément à la délibération n°C20230414 en cette même séance du Conseil communautaire portant sur la mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement.

Sens	Section	Compte	Budget 2023
D	F	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	228 727.86
D	F	011 - Charges à caractère général	0.00
D	F	022 - Dépenses imprévues	0.00
D	F	023 - Virement à la section d'investissement	0.00
D	F	042 – 7133 Variation de stocks	19 241,00
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
D	F	fonctionnement	0.00
D	F	65822 – Excédent versé au BG	209 486.86
R	F	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	228 727.86
R	F	002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	228 727.86
R	F	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00
		043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
R	F	fonctionnement	0
R	F	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0
R	F	77 - Autres produits de gestion courante	0

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le 28/04/2023



ID: 068-200066033-20230413-C20230428-DE

D	1	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	19 241.00
D	ı	001 - Résultat d'investissement reporté (excédent ou déficit)	19 241,00
D	ı	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	00.00
R	1	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	19 241.00
R	ı	021 - Virement de la section de fonctionnement	0.00
R	ı	040 – 3351 Terrains	1 696.67
R	ı	040 – 3354 Etudes / services	16 322.01
R	ı	040 – 3355 Travaux	1 222.32

Et de se prononcer sur la clôture du budget annexe « Zone d'Activité Retzwiller – BAZRE » ;

Considérant les opérations réalisées sur l'emprise des terrains situé dans la continuité de la zone d'activité de Retzwiller ;

De transférer le résultat du budget annexe vers le budget Principal.

Le transfert impactera le résultat du budget Principal 2023.

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver le budget primitif 2023 annexe « BAZRE », tel que présenté ci-dessus ;
- d'approuver la clôture du budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE », et toute opération s'y rapportant ;
- d'approuver le transfert de résultat dans le cadre de la règlementation budgétaire au budget Principal ;
- d'autoriser le Président à signer les documents, conventions et actes nécessaires à la clôture du budget annexe Zone d'Activités Retzwiller « BAZRE ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 54 voix pour, 0 voix contre et 01 abstention :

APPROUVE le budget primitif 2023 annexe « BAZRE » tel que présenté ci-dessus ;

APPROUVE la clôture du budget annexe ZA Retzwiller « BAZRE », et toute opération s'y rapportant ;

APPROUVE le transfert de résultat dans le cadre de la règlementation budgétaire au budget Principal ;

AUTORISE le Président à signer les documents, conventions et actes nécessaires à la clôture du budget annexe Zone d'Activités Retzwiller « BAZRE ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme Le Président, Vincent GASSMANN

Le secrétaire de séance, Fabien ULMANN

Page 3|3